



## BÉNIN

### SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Juin 2014

Dans le contexte de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 20 février 2014 avec les autorités béninoises sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 8 mai 2014.
- Un communiqué de presse, incluant une déclaration du Président du Conseil d'administration.

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour les marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet : <http://www.imf.org>  
Prix unitaire (imprimé) : 18 dollars

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## BÉNIN

8 mai 2014

### SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE DEROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITERE DE RÉALISATION

### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Cette dernière revue de l'accord du Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) confirme l'accélération de la croissance au cours du programme.** La croissance du PIB réel devrait atteindre, pour la troisième année consécutive, environ 5,5 % en 2014. Ces résultats ont permis de combler l'écart de croissance du PIB par habitant entre le Bénin et l'Afrique subsaharienne, qui était en moyenne d'environ 2 points (de pourcentage) entre 2005 et 2011.

**Grâce à une politique budgétaire prudente, les résultats macroéconomiques demeurent satisfaisants et des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles.** Tous les critères de réalisation ont été respectés à l'exception de celui relatif au plafond des prêts non concessionnels. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de réforme des douanes est en bonne voie, en dépit de certains retards.

**Le gouvernement s'emploie à résoudre des problèmes qui se manifestent dans plusieurs domaines afin de réduire les risques sur les résultats macroéconomiques.** Les mauvais résultats en matière de recettes intérieures exigent une réforme de grande ampleur de l'administration fiscale, et cette dernière a été engagée. Si les prêts improductifs du secteur bancaire ont enregistré une hausse depuis 2012 et pourraient encore augmenter en raison de problèmes rencontrés par un groupe de sociétés, ils ne constituent pas un risque systémique. La banque centrale, le gouvernement et les banques commerciales étudient les moyens de confiner toute augmentation supplémentaire des prêts improductifs. Après quelques retards, le gouvernement a également entrepris de concevoir un nouveau dispositif de gestion de la filière coton, avec une participation accrue du secteur privé.

**Des politiques judicieuses ont contribué à créer un espace budgétaire et permis d'accroître l'investissement afin d'éliminer les goulots d'étranglement qui ralentissent la croissance. D'autres réformes sont toutefois nécessaires pour en assurer l'efficacité et la viabilité.** Pour maintenir les progrès accomplis par les autorités dans le cadre de l'accord FEC, le relèvement de l'investissement doit s'accompagner de progrès supplémentaires dans la gestion des finances publiques et s'intégrer dans un cadre à moyen

terme axé sur la viabilité de la dette. Les autorités ont sollicité l'appui du FMI sous la forme d'un nouvel accord FEC.

**L'augmentation de l'investissement ne se traduira par une croissance durable que si les conditions du développement du secteur privé sont nettement améliorées.** Les efforts du gouvernement commencent à porter leurs fruits, mais des réformes d'ensemble seront nécessaires pour rehausser la productivité.

**Les services du FMI recommandent l'achèvement de la revue et appuient la demande de dérogation présentée par les autorités pour inobservation du critère de réalisation relatif aux emprunts non concessionnels.**

Approuvé par  
**Michael Atingi-Ego (AFR)**  
 et **Peter Allum (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à Cotonou du 10 au 20 février 2014. La mission était composée de M<sup>me</sup> Dieterich (chef de mission), M. Cui et M. Barhoumi (tous deux du Département Afrique), M. Sola et M. End (Département des finances publiques), M. Bernard (expert MCM), M. Farah (représentant résident), M. Maseda (TGS) et M. Leye (expert TGS). M. Raabe a fourni une assistance pour les recherches et M<sup>me</sup> Haddi-Burleson, un appui administratif.

Les membres de la mission ont rencontré le Président M. Yayi, le Ministre de l'économie et des finances, M. Gbian, le Ministre du développement, M. de Souza, le Directeur national de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) M. Bonou, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVOLUTION RÉCENTE ET RISQUES</b>	<b>5</b>
A. La croissance demeure vigoureuse dans un contexte macroéconomique favorable	5
B. Les résultats globaux du programme sont satisfaisants	7
C. La croissance reste exposée à des risques à moyen terme	8
<b>ENTRETIENS SUR LE PROGRAMME ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE</b>	<b>11</b>
A. Maintenir de solides résultats budgétaires tout en réduisant les risques	11
B. Accélérer la croissance à moyen terme	12
C. Autres questions	13
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>13</b>
<b>ENCADRÉ</b>	
1. Les réussites du Bénin dans le cadre du présent accord au titre de la Facilité élargie de crédit	9
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Croissance récente et inflation	5
2. Croissance et performance des finances publiques pendant le programme	10
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–19	15
2a. Opérations financières consolidées de l'État, 2011–19	16
2b. Opérations financières consolidées de l'État, 2011–14	17

3. Opérations financières consolidées de l'État, 2011–19	18
4. Balance des paiements, 2011–19	19
5. Situation monétaire, 2011–14	20
6. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC – 2010–14	21
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–24	22
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015	23
9. Principaux indicateurs de stabilité financière, 2011–13	24

## **APPENDICE**

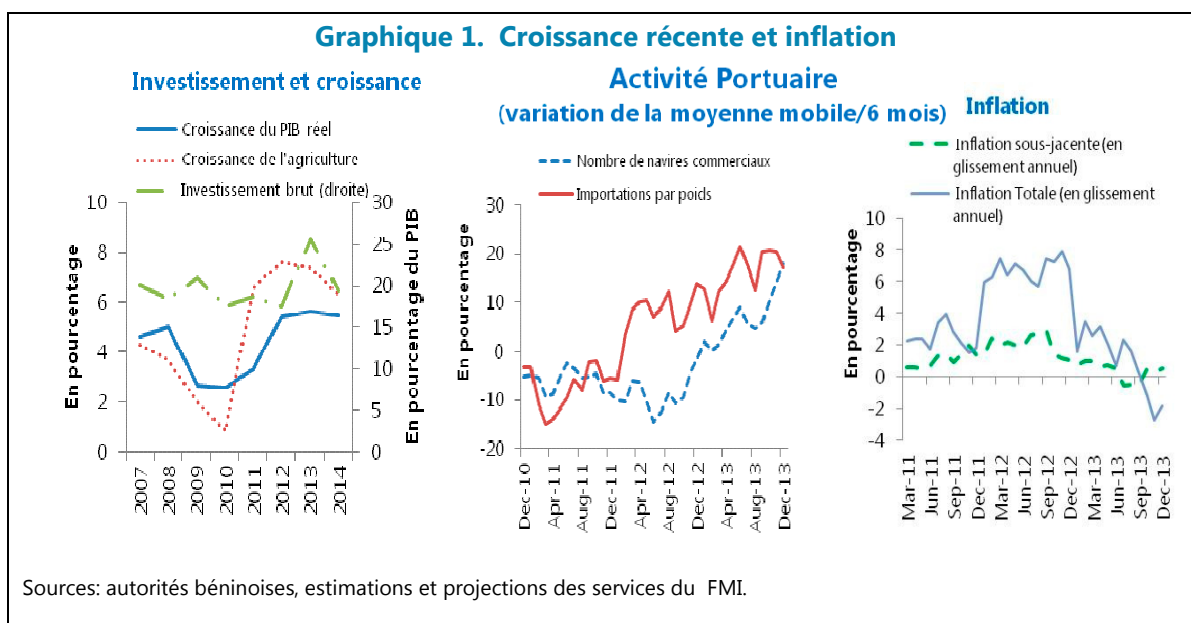
I. Lettre d'intention	25
Pièce jointe 1. Protocole d'Accord technique	35

# ÉVOLUTION RÉCENTE ET RISQUES

## A. La croissance demeure vigoureuse dans un contexte macroéconomique favorable

**1. Toutefois, alors que la situation politique demeure globalement stable, le consensus politique est plus difficile à réaliser.** Les antagonismes politiques se sont exacerbés à l'approche des élections parlementaires et présidentielle, prévues respectivement en 2015 et 2016. Le parlement a rejeté le budget de 2014 qui est aujourd'hui exécuté par décret présidentiel, comme l'autorise la constitution ; des projets d'amendements constitutionnels sont également source de division. Les tensions entre le gouvernement et un homme d'affaires influent, qui a quitté le pays après avoir été accusé d'avoir tenté de renverser le Président, rendent plus difficile encore un quelconque consensus entre le gouvernement et le monde des affaires. Les grèves des syndicats de fonctionnaires ont eu des effets négatifs sur la bonne marche de la fonction publique.

**2. La croissance du PIB réel est évaluée en 2013 à environ 5,5 %, soit 0,5 point (de pourcentage) de plus que prévu.** Les secteurs de l'agriculture et du commerce en ont été les moteurs (graphique 1). Selon les estimations, l'investissement privé a augmenté d'environ 6 % du PIB, la part la plus importante revenant à l'exploration pétrolière. La production de coton, gérée par l'État depuis la saison 2012/2013, a enregistré une croissance de 28 %, mais sa qualité pourrait être affectée par les retards dans sa transformation en raison d'un litige salarial entre l'État et les égreneurs (paragraphe 5 de la lettre d'intention).



**3. Une politique budgétaire prudente demeure l'élément central des résultats macroéconomiques solides du Bénin.** En 2013, le déficit budgétaire a été conforme aux projections, se situant aux environs de 3,5 % du PIB, et le ratio dette/PIB est resté inférieur à 30%. Les recettes non fiscales ont bénéficié de la cession d'une licence de télécommunications (1% du PIB). Les recettes douanières ont été orientées à la hausse, grâce à une augmentation des importations en vue d'une réexportation informelle vers le Nigéria, où de nouvelles barrières commerciales ont été instaurées. Toutefois, les recettes fiscales intérieures sont restées insuffisantes au regard des prévisions. Les dépenses d'équipement ont été supérieures aux projections de 0,5 point de pourcentage du PIB, alors que les dépenses courantes sont maîtrisées. Les prêts nets ont excédé les projections d'environ 0,5 point de pourcentage, en raison principalement d'un prêt octroyé à une entreprise publique chargée de la gestion du secteur du coton, mais dont le remboursement est prévu en 2014 (tableaux 2 et 3, paragraphes 8 à 11 de la lettre d'intention).

**4. Le déficit des transactions courantes s'est nettement creusé en 2013 en raison d'une forte hausse des importations liées aux investissements.** Une augmentation des importations de biens d'équipement liés à l'exploration pétrolière et, dans une moindre mesure, aux investissements manufacturiers, a porté le déficit courant à environ 15 % du PIB. Les entrées de capitaux étrangers, en particulier d'investissements directs étrangers, ont limité à moins de 1 % du PIB le déficit de la balance globale des paiements (tableau 4).

**5. Bien que les agrégats monétaires aient connu une croissance significative, l'inflation est restée modérée.** La croissance de la monnaie au sens large et du crédit à l'État s'est accélérée par rapport à 2012. Toutefois, l'inflation est restée modeste car les prix des produits alimentaires ont fléchi à la suite d'une bonne récolte, et l'impact d'une réduction des subventions aux carburants mise en œuvre par le Nigéria en janvier 2012 s'est avéré transitoire (Graphique 1, tableaux 1 et 5).

**6. Si le secteur bancaire a éprouvé des difficultés, elles ne constituent pas des risques systémiques.** Le ratio des prêts en souffrance par rapport au total du crédit a nettement augmenté ces deux dernières années et a atteint 21% à la mi-2013 (tableau 9), dépassé seulement par la Guinée-Bissau et le Mali dans la région de l'UEMOA. Parallèlement, le ratio moyen des fonds propres a fléchi de 10,3 % en décembre 2011 à 8,7 % en juin 2013, et, selon les estimations, à 8,5% en décembre 2013, la plupart des banques n'ayant guère de marge par rapport à l'exigence minimale de 8 %. En outre, l'exposition marquée de six banques (environ 1% du PIB, ou 5,2% de leur portefeuille de prêts) par rapport à un groupe de sociétés en difficultés financières a créé des tensions supplémentaires depuis la fin 2013, et certaines banques devront peut-être nécessiter une recapitalisation par leurs actionnaires privés. Toutefois, les besoins en recapitalisation semblent gérables au vu des volumes mobilisés pour des recapitalisations antérieures, et les risques de contagion sont limités en raison du faible niveau des transactions interbancaires.

## B. Les résultats globaux du programme sont satisfaisants

**7. Grâce à une politique budgétaire prudente, la plupart des critères de réalisation, ainsi que la plupart des objectifs indicatifs de septembre et décembre 2013 ont été atteints, mais le critère de réalisation continu relatif au financement extérieur non concessionnel n'a pas été respecté (paragraphe 12–14 et tableau 1 de la lettre d'intention).**

- Le critère de réalisation relatif au financement extérieur non concessionnel a été dépassé de 24 milliards de FCFA, à cause d'un prêt officiel bilatéral et d'un prêt multilatéral dans les secteurs de l'eau et des routes (dont un prêt de 5,8 milliards de FCFA approuvé début 2014). L'élément don moyen des deux prêts avoisine 29 %, un taux proche du seuil de concessionnalité, et ces prêts ne relèvent la valeur actuelle nette (VAN) de la dette globale du Bénin que de 0,03% du PIB. De plus, les autorités se sont engagées à ne pas approuver de prêts non concessionnels jusqu'à la fin du programme (paragraphe 14 et 28 de la lettre d'intention), notamment en renforçant le processus de surveillance de nouveaux prêts.
- L'objectif indicatif fixé pour les dépenses sociales prioritaires a été atteint fin décembre après avoir été manqué de peu en septembre.

**8. Le gouvernement a bien avancé aussi dans la mise en œuvre de la réforme douanière — une réforme structurelle déterminante pour le programme (paragraphe 15 et tableau 2 de la lettre d'intention).**

- De solides progrès ont été accomplis par l'administration douanière en matière de développement des capacités de gestion des risques (repères structurels 3 et 4) — un élément majeur de la nouvelle stratégie de réforme adoptée lors de la cinquième revue, et dont l'objectif est de ne plus externaliser les fonctions douanières essentielles.
- Le lancement d'un appel d'offres pour des services de scanner (repère structurel 1) a été différé à la suite des recommandations de l'Organisation mondiale des douanes prescrivant un travail préparatoire plus poussé que prévu au départ, avec notamment l'élaboration de cahiers de charges techniques détaillés, qui tiennent compte des besoins des postes frontières. Dans la meilleure des hypothèses, il faudra au moins 18 mois pour que les scanners soient installés.
- La sélection d'un opérateur extérieur pour l'aide à l'évaluation des importations (repère structurel 2) a été différée. Toutefois, un appel d'offres pour le processus de sélection a été lancé en avril et l'opérateur sera choisi avant la fin mai 2014. Le retard est expliqué par la décision du gouvernement de lancer un appel d'offres plutôt que d'attribuer le contrat à une entreprise déjà impliquée dans la gestion du port de Cotonou.



## C. La croissance reste exposée à des risques à moyen terme

**9. Les perspectives économiques sont dans l'ensemble favorables, mais certains risques persistent.** L'investissement dans le secteur manufacturier en 2013 devrait relancer son PIB en 2014 ; il est en effet moins élevé que celui de l'agriculture et du commerce. Une amélioration de la gestion portuaire devrait contribuer au renforcement des activités dans le secteur. Alors que les autorités estiment que la croissance atteindra 6,5 % en 2014 en raison des facteurs susmentionnés, les services du FMI prévoient un taux de 5,5 % étant donné les incertitudes qui pèsent sur le secteur bancaire et les risques liés à la campagne cotonnière 2013-14. Parmi les autres risques figure la possibilité d'une chute de la demande extérieure, y compris chez les principaux partenaires commerciaux du Bénin (par exemple, la Chine et l'Inde). Les perspectives restent également très sensibles aux décisions de politique commerciale du Nigéria, lequel reçoit, selon les estimations, 80% des importations du Bénin par le biais de réexportations informelles.

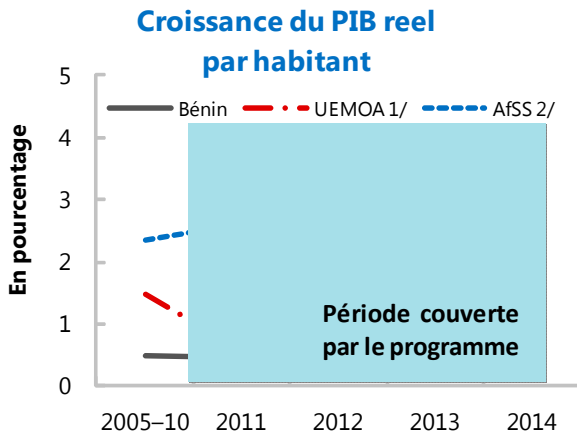
En outre, la dépendance de l'agriculture sur les conditions météorologiques implique des incertitudes non négligeables, notamment pour la production du coton. Enfin, les grèves dans la fonction publique pourraient exercer une pression salariale après plusieurs années de relative stabilité de la masse salariale.

### Encadré 1. Les Réussites du Bénin dans le cadre du présent accord au titre de la FEC

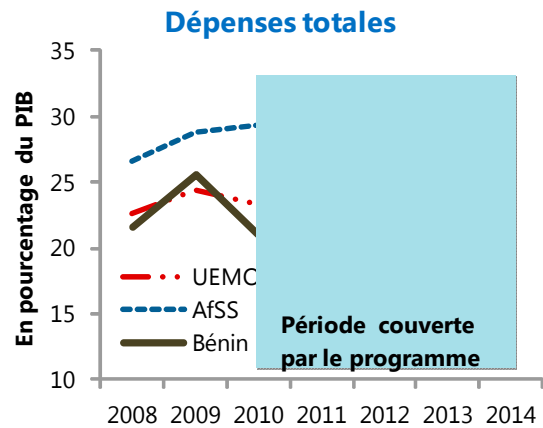
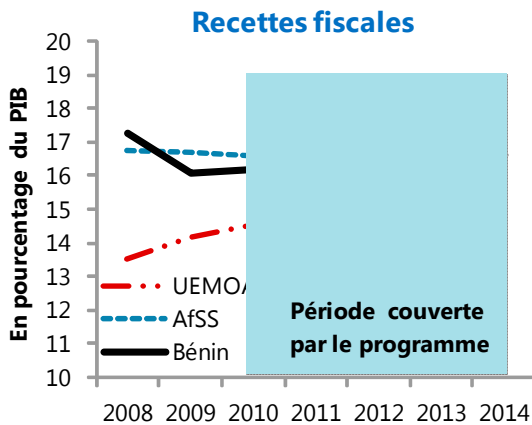
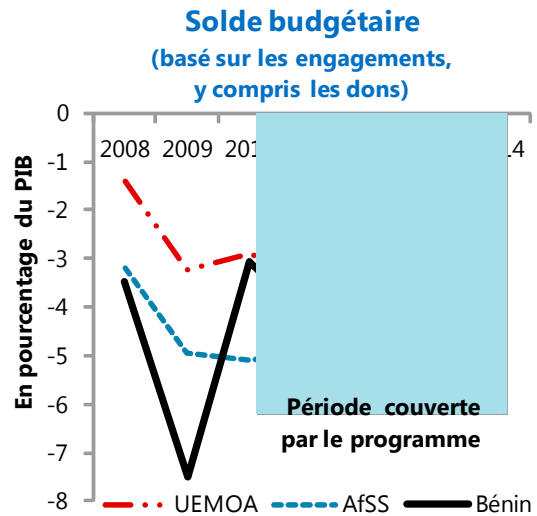
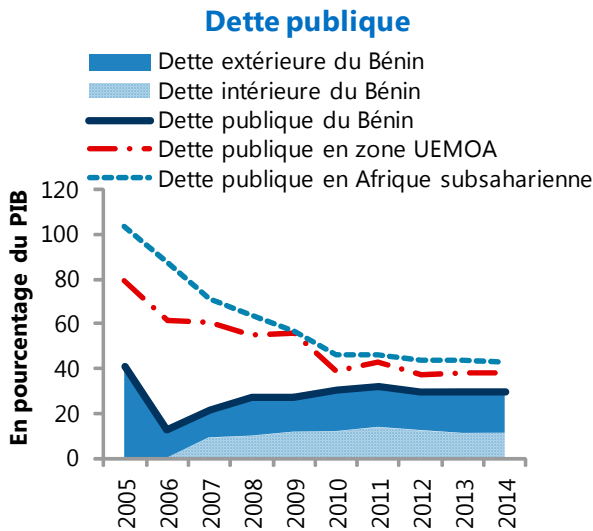
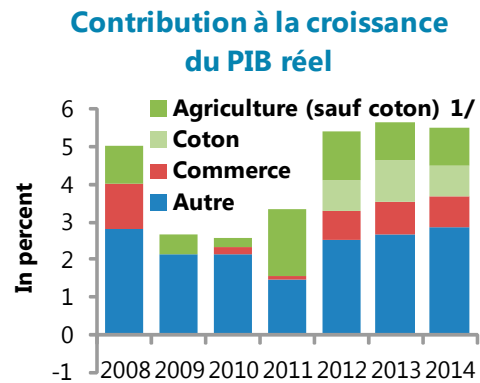
Le programme du Bénin au titre de la FEC (de juin 2010 à juin 2014) a été généralement couronné de succès (voir les panneaux du graphique 2).

- L'assainissement des finances publiques a contribué à une croissance vigoureuse, accompagnée de stabilité macroéconomique : fin 2013, le ratio dette/PIB du Bénin se situait à 4 points de pourcentage au-dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, ce qui indique un faible risque de surendettement. L'inflation est restée modérée. Et si les objectifs de dépenses sociales n'ont souvent pas été atteints au début du programme, la situation s'est améliorée grâce à un meilleur suivi.
- Si la croissance moyenne du PIB par habitant, de 2005 à 2011, a été inférieure de quelque 2 points de pourcentage à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, cet écart a été comblé pour 2012-13. La hausse de la production cotonnière, grâce à des conditions climatiques favorables depuis 2012, explique en partie cette poussée de croissance, à laquelle a contribué aussi le dynamisme des activités portuaires. Grâce à une meilleure gestion portuaire, le port de Cotonou a attiré davantage d'activités commerciales depuis 2012, en dépit d'une vive concurrence des autres ports de la côte Ouest africaine.
- Les objectifs d'accroissement des recettes n'ont été qu'en partie atteints. En 2013, les recettes douanières ont dépassé d'environ trois quarts de point de pourcentage du PIB le niveau d'avant le programme en 2009, et les perspectives sont favorables au vu des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de réforme de l'administration douanière, approuvée lors de la cinquième revue de l'accord FEC. En revanche, les recettes intérieures ont chuté d'environ 0,5 point de pourcentage : le ratio impôts/PIB n'a progressé que de 0,2 point de pourcentage sur la période du programme. Au regard des discussions sur l'adoption d'un tarif extérieur commun à la CEDEAO qui réduirait les recettes commerciales du Bénin, une augmentation des recettes intérieures sera plus nécessaire à l'avenir.
- La mise en œuvre des réformes structurelles a de manière générale été satisfaisante en dépit de certains retards. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs secteurs de la gestion publique, y compris la gestion des finances publiques, l'administration fiscale et la gestion des ressources humaines. La nouvelle stratégie de réforme des douanes s'emploie à résorber les retards dans sa mise en œuvre. Toutefois, pour maintenir une croissance économique solide, il convient d'améliorer encore le climat des affaires grâce à des réformes de grande envergure allant au-delà de la conditionnalité de l'accord FEC.

## Graphique 2. Croissance et performance des finances publiques pendant le programme



1. Sauf les pays en crise Côte d'Ivoire, Guinée Bissau et Mali



Sources : Autorités béninoises, estimations et projections des services du FMI.

## ENTRETIENS SUR LE PROGRAMME ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

**10. La situation macroéconomique étant dans l'ensemble solide, les entretiens ont porté sur la réduction des risques pour les perspectives budgétaires et sur les obstacles à la croissance à moyen terme.** Grâce à la stabilité macroéconomique et à des avancées dans les réformes structurelles, la croissance par habitant a été supérieure à la moyenne d'avant 2011. D'autres réformes sont nécessaires pour que le Bénin reste en phase avec la moyenne de l'Afrique subsaharienne et pour que la pauvreté soit davantage réduite.

### A. Maintenir de solides résultats budgétaires en réduisant les risques

**11. Le gouvernement et les services du FMI conviennent que l'orientation budgétaire pour 2014 est bien élaborée.** Le budget vise un déficit de 3,75 %, qui devrait maintenir le ratio dette/PIB au-dessous de 30%. Selon les projections, les recettes totales devraient régresser car une augmentation modérée des recettes fiscales compenserait en partie seulement la diminution des recettes non fiscales. Les dépenses totales et les prêts nets baisseraient de 0,5 % du PIB, si l'on présume que les prêts nets de la campagne cotonnière en 2013 sont remboursés selon le calendrier prévu (paragraphe 19 de la lettre d'intention). Puisque le budget 2014 est conforme au cadre macroéconomique du programme, les entretiens ont porté essentiellement sur les domaines où des réformes réduiraient les risques pour le budget, notamment les recettes intérieures, la vulnérabilité du secteur bancaire et la réforme du secteur du coton.

**12. L'insuffisance persistante des recettes intérieures accroît la dépendance du budget sur les recettes douanières et exige l'élaboration d'une stratégie de réforme.** La contribution significative de secteurs essentiellement informels tels que le commerce et l'agriculture à la croissance du PIB explique en partie la mauvaise performance des impôts intérieurs. Toutefois, les services du FMI ont noté qu'il est possible de réduire les exonérations et d'améliorer l'administration fiscale. Si les autorités considèrent que la marge de réduction des exonérations est mince étant donné la vive concurrence dans le domaine du commerce et des investissements dans la région, elles conviennent de la nécessité de remanier l'administration fiscale, notamment la mise en œuvre d'un numéro d'identification des contribuables et le renforcement de la discipline fiscale, particulièrement pour les contribuables de taille moyenne (paragraphe 22 de la lettre d'intention). À cet égard, le gouvernement a demandé l'aide du Département des finances publiques du FMI pour définir une stratégie de réforme à mettre en œuvre à moyen terme.

**13. Les autorités et les services du FMI ont convenus que le niveau des créances en souffrance dans le secteur bancaire est source d'inquiétude, même s'il ne pose pas de risques systémiques.** Les services du FMI ont noté que les créances en souffrance pourraient encore augmenter en raison de l'exposition du secteur bancaire à un groupe d'entreprises en

difficultés financières. Bien que le gouvernement ne soit pas directement impliqué dans les prêts commerciaux des banques à ces sociétés, il travaille avec les parties concernées pour faciliter le règlement de ces prêts (paragraphe 18 de la lettre d'intention). La Commission bancaire a intensifié la supervision sur place et prendra les mesures nécessaires en se fondant sur ces résultats. Dans l'intervalle, les banques ont pris des mesures pour améliorer la qualité des prêts en lançant un projet de centralisation et d'échange d'informations sur les prêts, car l'initiative de la BCEAO visant à créer un bureau régional d'information sur le crédit n'a pas abouti. La BCEAO a également souligné que le niveau élevé des créances en souffrance n'a pas eu d'impact sensible sur les activités de prêt des banques parce que plusieurs projets financés sur ressources extérieures dans les secteurs du tourisme et l'industrie manufacturière ont présenté des opportunités intéressantes pour de nouveaux prêts. Les améliorations à apporter à la surveillance bancaire relèvent principalement des institutions de l'UEMOA, qui ont identifié des objectifs de réforme (voir Rapport pays n° 13/9 et n°14/84).

**14. Selon des informations préliminaires, la gestion de la campagne cotonnière par l'État a été un succès, mais il est nécessaire de renforcer la transparence.** Les services du FMI saluent la décision des autorités d'engager une société externe pour réaliser avant le printemps 2014 un audit de la campagne 2012-2013. Les autorités et les services du FMI conviennent qu'il est nécessaire de s'appuyer sur les résultats de l'audit pour assurer la transparence des flux financiers entre le budget de l'État et les entreprises publiques prenant part à la gestion cotonnière (paragraphe 25 de la lettre d'intention). Pour la campagne 2013-14, les autorités ont pris des mesures pour limiter les répercussions négatives des retards dans le traitement du coton à la suite d'un différend concernant la rémunération des sociétés d'égrenage privées.

**15. À moyen terme, les autorités maintiennent leur engagement à développer un nouveau cadre de référence pour le secteur cotonnier avec une plus grande participation du secteur privé.** Les services du FMI ont exprimé leur inquiétude quant aux risques budgétaires qui découlent de la participation de l'État dans le secteur cotonnier, qui requiert un financement de 2 à 2,5 % du PIB. Les autorités ont lancé les travaux préparatoires pour l'élaboration d'un nouveau cadre, avec l'assistance de consultants extérieurs, y compris la Banque mondiale, qui appuie également cette réforme par une opération programmatique de politique de développement. Les autorités s'emploient à trouver le moyen le plus approprié de faire intervenir l'État dans le nouveau cadre destiné à protéger les petits producteurs de coton en s'inspirant de l'expérience d'autres pays de la région (paragraphe 25 de la lettre d'intention).

## B. Accélérer la croissance à moyen terme

**16. Dans le droit fil de la récente mise à jour du SCRP, les autorités estiment qu'une augmentation des investissements dans les infrastructures est indispensable à l'accélération de la croissance.** Elles envisagent d'organiser en juin 2014 une table ronde avec des donateurs et des investisseurs privés pour obtenir des financements de plans ambitieux d'augmentation des investissements, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports, d'un montant équivalant à environ 15% du PIB sur les cinq années prochaines

années. Les autorités travaillent également à renforcer les partenariats public-privé. Dans ce contexte, les services du FMI et les autorités conviennent qu'il sera essentiel d'améliorer le climat des affaires pour accroître l'investissement privé (paragraphe 23 de la lettre d'intention).

**17. Même si une politique budgétaire prudente a créé un espace budgétaire permettant d'accroître les investissements publics, les autorités et les services du FMI conviennent qu'il est nécessaire de l'intégrer dans un cadre budgétaire à moyen terme, compatible avec la viabilité de la dette.** Lorsque la disponibilité de financements concessionnels supplémentaires sera mieux établie à la suite de la table ronde, le montant et le calendrier de l'investissement seront évalués lors des entretiens concernant un nouvel accord FEC. Les autorités et les services du FMI conviennent que les négociations en cours sur les prêts non concessionnels pour tous les projets doivent être bien intégrées dans le plan d'investissement. Par ailleurs, l'échelonnement des investissements devra tenir compte des progrès résultant des efforts déployés actuellement par le gouvernement pour renforcer la gestion des finances publiques (paragraphe 21 de la lettre d'intention).

## C. Autres questions

**18. Selon la dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO, achevée le 13 décembre 2013, le dispositif de contrôle reste solide et, avec la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de l'UEMOA de 2010, le dispositif de gouvernance a été amélioré.** Plus précisément, un comité d'audit a été mis en place pour contrôler les fonctions d'audit et d'information financière, la transparence s'est améliorée avec la publication plus rapide des états financiers vérifiés, et la BCEAO s'est engagée à mettre en œuvre les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici à la fin 2014. L'évaluation a également recensé certaines limitations dans le processus d'audit externe et a recommandé que des mesures soient prises pour assurer l'efficacité du mécanisme en choisissant un deuxième cabinet d'audit expérimenté afin de procéder à des audits conjoints.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**19. La politique économique menée récemment a permis d'accélérer la croissance tout en maintenant la stabilité macroéconomique.** Il est encourageant de constater que l'écart de croissance entre le Bénin et les pays comparables d'Afrique subsaharienne se réduit. La stabilité politique et macroéconomique est propice à l'accélération de la croissance, si elle s'accompagne de réformes supplémentaires.

**20. Il convient de remédier aux faiblesses du secteur bancaire, de renforcer l'administration fiscale et de réformer le secteur du coton en 2014.** Ces réformes essentielles réduiront les risques sur la stabilité économique et favoriseront la croissance économique.

**21. Les plans ambitieux d'augmentation des investissements doivent s'intégrer dans un cadre à moyen terme, être compatibles avec la viabilité de la dette et s'accompagner de réformes de la gestion des finances publiques et du climat des affaires.** Lorsque les possibilités d'un accroissement des financements concessionnels auront été précisées lors de la table ronde de juin 2014, les entretiens demandés par les autorités concernant un nouveau programme porteront essentiellement sur ces questions.

**22. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la revue et appuient la demande de dérogation pour inobservation du critère de réalisation continu relatif au plafond des emprunts non concessionnels qui a été présentée par les autorités.** Tout porte à croire que le programme continue d'être exécuté avec succès. La demande de dérogation pour inobservation du critère de réalisation relatif aux emprunts non concessionnels peut être appuyée, car le montant en jeu a un impact limité sur la valeur actuelle nette de la dette du Bénin, et les autorités se sont engagées à n'approuver aucun emprunt non concessionnel pour le reste du programme. Les services du FMI recommandent donc l'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord FEC.

Tableau 1. Bénin: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011-19

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018	2019
		4e Revue <sup>1</sup>	Est.	5e Revue <sup>2</sup>	Prél.			Projections <sup>6</sup>			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national											
PIB à prix courants	6.0	9.1	11.8	7.7	6.6	7.3	7.9	7.5	7.5	7.5	7.5
PIB à prix constants	3.3	3.5	5.4	5.0	5.6	5.5	5.2	4.8	4.8	4.8	4.8
Déflateur du PIB	2.6	5.5	6.1	2.6	0.9	1.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Indice des prix à la consommation (moyenne)	2.7	6.6	6.7	2.8	1.0	1.7	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	1.8	7.2	6.8	3.0	-1.8	4.0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Finances publiques											
Recettes totales	0.4	17.2	19.3	8.6	10.1	3.3	8.5	8.3	8.3	8.4	7.8
Dépenses et prêts nets	7.5	12.0	8.1	11.9	16.7	0.9	9.0	7.0	8.0	7.0	7.5
Monnaie et crédit											
Avoirs intérieurs nets <sup>3</sup>	10.0	10.4	4.7	9.3	10.6	9.0	...	...	...	...	...
Crédit intérieur <sup>3</sup>	12.8	10.4	4.4	9.3	8.5	9.0	...	...	...	...	...
Créances nettes sur l'administration centrale <sup>3</sup>	7.1	1.2	-0.6	1.6	0.9	0.2	...	...	...	...	...
Crédit au secteur privé <sup>3</sup>	5.7	9.3	5.0	7.7	7.6	8.9	...	...	...	...	...
Masse monétaire large (M2)	9.1	7.4	9.0	12.3	17.3	17.1	...	...	...	...	...
Secteur extérieur (en francs CFA)											
Exportations de biens et services	-30.8	9.7	32.5	8.1	25.0	2.3	6.7	5.4	5.8	7.0	5.9
Importations de biens et services	-16.4	9.5	24.2	6.5	42.2	-12.8	1.4	9.7	8.9	7.1	7.0
Termes de l'échange (moins = détérioration)	-0.9	4.4	0.7	1.1	1.4	0.6	-0.4	0.0	-0.9	-0.5	-1.1
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	1.2	...	-5.1	...	3.7	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	-0.7	...	-1.8	...	1.3	...	...	...	...	...	...
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Comptes nationaux											
Investissement brut	18.7	19.1	17.6	19.0	25.6	19.5	19.5	19.6	19.9	20.0	20.2
Investissement public	6.6	6.8	5.6	6.6	7.0	6.9	6.8	6.8	6.9	6.9	6.9
Investissement privé	12.1	12.2	12.0	12.4	18.6	12.5	12.7	12.8	13.0	13.1	13.3
Épargne intérieure brute	6.6	6.4	5.2	7.6	6.6	6.4	8.1	7.3	7.0	7.2	7.2
Épargne publique	2.6	3.2	3.4	3.7	4.0	3.3	3.5	3.8	3.9	4.2	4.2
Épargne privée	4.0	3.2	1.8	3.9	2.6	3.1	4.5	3.6	3.1	3.0	3.0
Épargne nationale brute	10.9	9.6	9.7	10.9	11.1	10.3	12.3	12.7	12.8	13.2	13.4
Consommation	93.4	...	94.8	92.4	93.4	93.6	91.9	92.7	93.0	92.8	92.8
Consommation publique	13.1	...	13.3	13.2	13.4	13.2	13.1	13.1	13.1	13.1	13.1
Consommation privée	80.2	...	81.5	79.3	80.0	80.3	78.8	79.5	79.9	79.7	79.6
Finances publiques											
Recettes totales	17.6	18.9	18.8	18.9	19.4	18.7	18.8	18.9	19.1	19.2	19.2
Dépenses et prêts nets	21.9	22.5	21.2	22.0	23.2	21.8	22.0	21.9	22.0	21.9	21.9
Solde primaire <sup>4</sup>	-3.9	-3.0	-1.8	-2.5	-3.3	-2.6	-2.7	-2.4	-2.4	-2.1	-2.1
Solde primaire de base <sup>5</sup>	-0.1	0.2	0.6	0.8	1.2	0.3	0.6	0.8	0.8	1.1	1.2
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons)	-4.3	-3.6	-2.4	-3.1	-3.8	-3.1	-3.3	-3.0	-3.0	-2.7	-2.7
Déficit budgétaire global (base caisse, dons exclus)	-4.9	-4.1	-2.6	-3.5	-3.7	-3.7	-3.6	-3.4	-3.3	-3.0	-3.0
Service de la dette (en pourcentage des recettes)	5.4	6.3	6.7	6.7	6.2	7.9	7.4	7.3	7.2	7.1	6.9
Dette publique	31.9	32.4	29.2	28.4	29.8	29.5	29.0	28.3	27.7	26.9	26.1
Secteur extérieur											
Balance des biens et services	-12.1	-12.7	-12.5	-11.4	-19.0	-13.0	-11.4	-12.3	-12.9	-12.9	-13.0
Solde extérieur courant (dons inclus)	-7.8	-9.5	-7.9	-8.1	-14.5	-9.2	-7.2	-7.0	-7.1	-6.8	-6.8
Solde extérieur courant (dons exclus)	-8.1	-10.3	-8.7	-9.1	-14.8	-9.4	-7.5	-7.3	-7.3	-7.0	-7.0
Balance globale des paiements	-4.4	-1.8	-2.8	-0.9	-0.8	0.6	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0
Ratio du service de la dette aux exportations	6.0	5.7	6.3	6.1	5.5	6.8	6.8	6.8	6.9	6.9	6.7
Ratio dette/PIB (après mise en oeuvre de l'IADM)	17.8	17.0	16.6	16.3	18.4	18.0	17.6	17.3	17.0	16.8	16.5
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	3,443	3,758	3,851	4,155	4,104	4,404	4,751	5,107	5,490	5,902	6,346
Taux de change francs CFA/dollar EU (moyenne de la période)	471.4	...	510.2	...	493.9	...	...	...	...	...	...
Population (en millions)	9.8	9.4	10.1	10.3	10.3	10.6	10.9	11.1	11.4	11.7	11.9
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	747	806	751	810	805	872	933	996	1064	1135	1206

Sources : autorités béninoises, estimations et projections des services du FMI.

1 Rapport pays du FMI no. 13/9.

2 Rapport pays du FMI no. 13/286.

3 Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

4 Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.

5 Total revenue minus current primary expenditure and capital expenditure financed by domestic resources.

6 Les projections dans ce tableau et dans les tableaux qui suivent n'incluent pas l'augmentation prévue des investissements en 2014-18 qui est encore en discussion.



Tableau 2a. Bénin : Opérations financières consolidées de l'État, 2011–19

	2011	2012		2013		2014		2015	2016	2017	2018	2019
		4e Revue <sup>1</sup>	Est.	5e Revue <sup>2</sup>	Prél.	5e Revue <sup>2</sup>	Prév.	Projections				
(Billions of CFA francs)												
Recettes totales	605.6	710.0	722.5	784.4	795.5	821.6	821.6	891.8	965.8	1046.0	1133.4	1221.4
Recettes fiscales	534.7	596.4	598.2	666.0	668.2	732.0	732.0	795.2	862.4	935.3	1014.3	1093.4
Taxes sur le commerce extérieur	261.2	299.0	318.1	356.0	371.6	392.8	397.0	429.1	463.7	501.2	541.8	585.7
Fiscalité directe et indirecte	273.5	297.4	280.1	310.0	296.5	339.2	335.0	366.2	398.7	434.1	472.5	507.7
Recettes non fiscales	70.9	113.6	124.4	118.4	127.3	89.6	89.6	96.6	103.4	110.7	119.0	128.0
Dépenses totales et prêts nets	754.7	845.4	815.7	913.0	952.0	979.0	960.2	1046.9	1120.0	1209.7	1294.1	1391.3
Dépenses courantes	515.6	588.4	592.5	632.1	632.8	674.8	674.7	724.0	773.0	831.6	887.6	954.2
Dépenses courantes primaires	500.7	565.8	569.3	609.1	612.9	649.1	649.0	695.7	741.6	797.2	850.4	914.5
Traitements et salaires	253.2	279.0	279.4	298.9	300.3	316.9	316.8	341.7	367.3	394.8	424.4	456.4
Retraites et bourses d'études	48.7	56.8	55.5	62.5	61.2	66.9	66.9	71.0	70.1	75.4	74.5	80.2
Transferts courants	109.5	127.0	124.5	137.5	132.3	147.3	147.3	156.8	168.5	181.1	194.7	209.4
Dépenses de fonctionnement	89.3	103.0	110.0	110.2	119.0	118.0	118.0	126.2	135.7	145.8	156.8	168.6
Intérêts	14.9	22.6	23.1	23.0	19.9	25.7	25.7	28.3	31.5	34.4	37.2	39.7
Dette intérieure	7.1	12.6	12.5	12.1	10.1	15.5	15.5	13.2	14.6	15.7	17.0	18.0
Dette extérieure	7.8	10.0	10.6	10.9	9.8	10.2	10.2	15.1	16.9	18.7	20.2	21.8
Dépenses d'équipement et prêts nets	239.1	257.0	223.3	280.9	319.2	304.2	285.5	322.9	346.9	378.1	406.5	437.1
Dépenses d'équipement	226.6	257.0	217.3	272.9	288.1	304.2	304.2	322.9	346.9	378.1	406.5	437.1
Financés sur ressources intérieures	107.5	137.0	129.6	143.0	133.8	160.6	160.6	169.6	183.0	202.3	217.5	233.8
Financés sur ressources extérieures	119.1	120.0	87.7	129.9	154.3	143.6	143.6	153.3	163.9	175.8	189.0	203.2
Prêts nets	12.5	0.0	6.0	8.0	31.2	0.0	-18.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-149.1	-135.4	-93.2	-128.6	-156.5	-157.5	-138.6	-155.1	-154.2	-163.7	-160.8	-169.9
Solde primaire <sup>3</sup>	-134.2	-112.8	-70.1	-105.6	-136.6	-131.8	-112.9	-126.8	-122.7	-129.3	-123.6	-130.2
Solde primaire de base <sup>4</sup>	-2.6	7.2	23.6	32.3	48.8	11.8	12.0	26.5	41.2	46.5	65.4	73.0
Variation des arriérés	-11.6	-17.4	-12.2	-17.4	-7.2	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (nette)	-11.6	-17.4	-12.2	-17.4	-7.2	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4
Reste-à-payer <sup>5</sup>	-7.8	0.0	5.3	0.0	13.0	0.0	-6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-168.5	-152.8	-100.2	-146.0	-150.7	-174.9	-162.0	-172.5	-171.6	-181.1	-178.2	-187.3
Financement	166.2	152.8	100.2	146.0	150.7	174.9	162.0	172.5	171.6	181.1	178.2	187.3
Financement intérieur	54.7	16.1	6.0	8.9	-25.5	34.1	28.5	29.9	16.7	15.3	1.6	-4.6
Financement bancaire	100.4	18.7	-9.9	27.7	15.2	42.9	3.3	-3.9	-9.4	-1.8	-5.0	1.0
Utilisation nette de ressources du FMI	18.2	16.2	16.1	7.0	7.5	-3.0	4.9	-4.4	-5.8	-8.6	-10.7	-10.5
Décaissements	18.3	16.5	16.4	7.0	7.9	0.0	7.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	-0.1	-0.3	-0.3	0.0	-0.4	-3.0	-2.9	-4.4	-5.8	-8.6	-10.7	-10.5
Autres	82.2	2.5	-26.0	20.7	7.7	45.9	-1.6	0.5	-3.6	6.8	5.7	11.5
Financement non bancaire	-45.7	-2.6	15.8	-18.8	-40.7	-8.8	25.1	33.8	26.1	17.1	6.6	-5.6
Privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-30.5	0.0	-11.2	-16.7	-15.8	0.0	-15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-15.2	-2.6	27.1	-2.1	-24.9	-8.8	40.1	33.8	26.1	17.1	6.6	-5.6
Financement extérieur	111.5	136.7	94.2	137.1	176.2	140.8	133.5	142.6	154.9	165.9	176.6	192.0
Financement projets	119.1	120.0	87.7	129.9	154.3	143.6	143.6	153.3	163.9	175.8	189.0	203.2
Dons	76.8	80.0	43.4	62.3	28.1	73.8	86.2	80.8	86.8	93.3	100.3	107.9
Prêts	42.3	40.0	44.3	67.6	126.2	69.8	57.4	72.5	77.1	82.5	88.7	95.3
Amortissement exigible	-17.9	-21.9	-25.0	-33.2	-28.2	-29.2	-29.2	-33.5	-33.1	-32.5	-33.1	-33.5
Aide budgétaire	10.3	38.6	31.5	40.4	50.1	26.3	19.1	22.8	24.0	22.5	20.7	22.2
Écart statistique	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB (Milliards de francs CFA)	3443	3758	3851	4155	4104	4463	4404	4751	5107	5490	5902	6346
Dépenses sociales prioritaires (milliards de francs CFA)	99.0	134.0	138.3	136.0	136.8	...	147.0	...	...	...	...	...

Sources : autorités béninoises, estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport pays du FMI no. 13/9.<sup>2</sup> Rapport pays du FMI no. 13/286.<sup>3</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.<sup>4</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.<sup>5</sup> Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant.

Tableau 2b. Bénin : Opérations financières consolidées de l'État, 2011-14

	2011	2012		2013		2014			Année
	Année	Année		Année		T1	T2	T3	
		4e	Est.	5e	Prél.	Projections			
		Revue <sup>1</sup>		Revue <sup>2</sup>					
	(Milliards de francs CFA)								
Recettes totales	605.6	710.0	722.5	784.4	795.5	179.7	379.1	590.9	821.6
Recettes fiscales	534.7	632.2	598.2	666.0	668.2	165.4	345.6	531.9	732.0
Taxes sur le commerce extérieur	261.2	334.5	318.1	356.0	371.6	89.9	182.6	286.0	397.0
Fiscalité directe et indirecte	273.5	297.7	280.1	310.0	296.5	75.6	163.0	245.9	335.0
Recettes non fiscales	70.9	77.8	124.4	118.4	127.3	14.3	33.5	59.0	89.6
Dépenses totales et prêts nets	754.7	843.9	815.7	913.0	952.0	232.3	474.3	722.9	960.2
Dépenses courantes	515.6	614.2	592.5	632.1	632.8	180.2	343.8	513.3	674.7
Dépenses courantes primaires	500.7	580.1	569.3	609.1	612.9	176.7	333.8	493.3	649.0
Traitements et salaires	253.2	279.0	279.4	298.9	300.3	86.1	158.2	239.4	316.8
Retraites et bourses d'études	48.7	56.8	55.5	62.5	61.2	17.3	34.9	49.5	66.9
Transferts courants	109.5	123.0	124.5	137.5	132.3	50.5	85.1	116.4	147.3
Dépenses de fonctionnement	89.3	121.3	110.0	110.2	119.0	22.7	55.6	88.0	118.0
Intérêts	14.9	34.1	23.1	23.0	19.9	3.5	10.0	20.0	25.7
Dettes intérieure	7.1	24.4	12.5	12.1	10.1	1.0	3.5	11.0	15.5
Dettes extérieure	7.8	9.7	10.6	10.9	9.8	2.5	6.5	9.0	10.2
Dépenses d'équipement et prêts nets	239.1	229.7	223.3	280.9	319.2	52.1	130.5	209.7	285.5
Dépenses d'équipement	226.6	229.7	217.3	272.9	288.1	52.1	130.5	209.7	304.2
Financés sur ressources intérieures	107.5	122.7	129.6	143.0	133.8	28.2	68.4	112.6	160.6
Financés sur ressources extérieures	119.1	107.0	87.7	129.9	154.3	23.9	62.1	97.1	143.6
Prêts nets (moins = remboursement)	12.5	0.0	6.0	8.0	31.2	0.0	0.0	0.0	-18.7
Solde global (base ordonnancements, hors c)	-149.1	-134.0	-93.2	-128.6	-156.5	-52.5	-95.3	-132.0	-138.6
<i>Solde primaire<sup>3</sup></i>	-134.2	-99.8	-70.1	-105.6	-136.6	-49.0	-85.3	-112.0	-112.9
<i>Solde primaire de base<sup>4</sup></i>	-2.6	7.2	23.6	32.3	48.8	-25.1	-23.2	-14.9	12.0
Variation des arriérés	-11.6	-17.4	-12.2	-17.4	-7.2	-0.8	-8.7	-13.1	-17.4
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	-11.6	-17.4	-12.2	-17.4	-7.2	-0.8	-8.7	-13.1	-17.4
Reste-à-payer <sup>5</sup>	-7.8	0.0	5.3	0.0	13.0	0.0	0.0	0.0	-6.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-168.5	-151.4	-100.2	-146.0	-150.7	-53.3	-104.0	-145.0	-162.0
Financement	166.2	151.4	100.2	146.0	150.7	53.3	104.0	145.0	162.0
Financement intérieur	54.7	47.5	6.0	8.9	-25.5	36.7	56.5	69.8	28.5
Financement bancaire	100.4	41.1	-9.9	27.7	15.2	4.3	9.7	44.5	3.3
Utilisation nette de ressources du FMI	18.2	15.3	16.1	7.0	7.5	-0.1	7.4	6.2	4.9
Décaissements	18.3	15.6	16.4	7.0	7.9	0.0	7.8	7.8	7.8
Remboursements	-0.1	-0.3	-0.3	0.0	-0.4	-0.1	-0.4	-1.6	-2.9
Autres	82.2	25.8	-26.0	20.7	7.7	4.4	2.2	38.2	-1.6
Financement non bancaire	-45.7	6.4	15.8	-18.8	-40.7	32.4	46.8	25.4	25.1
Privatisations	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-30.5	0.0	-11.2	-16.7	-15.8	-4.8	-7.6	-11.0	-15.0
Autres	-15.2	-3.6	27.1	-2.1	-24.9	37.2	54.4	36.4	40.1
Financement extérieur	111.5	103.9	94.2	137.1	176.2	16.6	47.5	75.2	133.5
Financement projets	119.1	107.0	87.7	129.9	154.3	23.9	62.1	97.1	143.6
Dons	76.8	53.5	43.4	62.3	28.1	14.3	37.3	58.3	86.2
Prêts	42.3	53.5	44.3	67.6	126.2	9.6	24.8	38.8	57.4
Amortissement exigible	-17.9	-24.0	-25.0	-33.2	-28.2	-7.3	-14.6	-21.9	-29.2
Aide budgétaire	10.3	20.9	31.5	40.4	50.1	0.0	0.0	0.0	19.1
Dons	10.3	11.6	31.5	40.4	12.8	0.0	0.0	0.0	9.7
Prêts	0.0	9.3	0.0	0.0	37.3	0.0	0.0	0.0	9.5
Écart statistique	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB (Milliards de francs CFA, annuel)	3443	3758	3851	4155	4104	4404	4404	4404	4404

Sources : autorités béninoises, estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport pays du FMI no. 13/9.<sup>2</sup> Rapport pays du FMI no. 13/286.<sup>3</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.

Tableau 3. Bénin : Opérations financières consolidées de l'État, 2011–19

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018	2019
		4e Revue <sup>1</sup>	Est.	5e Revue <sup>2</sup>	Prél.			Projections			
	(Pourcentage du PIB)										
Recettes totales	17.6	18.9	18.8	18.9	19.4	18.7	18.8	18.9	19.1	19.2	19.2
Recettes fiscales	15.5	15.9	15.5	16.0	16.3	16.6	16.7	16.9	17.0	17.2	17.2
Taxes sur le commerce extérieur	7.6	8.0	8.3	8.6	9.1	9.0	9.0	9.1	9.1	9.2	9.2
Fiscalité directe et indirecte	7.9	7.9	7.3	7.5	7.2	7.6	7.7	7.8	7.9	8.0	8.0
Recettes non fiscales	2.1	3.0	3.2	2.8	3.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Dépenses totales et prêts nets	21.9	22.5	21.2	22.0	23.2	21.8	22.0	21.9	22.0	21.9	21.9
Dépenses courantes	15.0	15.7	15.4	15.2	15.4	15.3	15.2	15.1	15.1	15.0	15.0
Dépenses courantes primaires	14.5	15.1	14.8	14.7	14.9	14.7	14.6	14.5	14.5	14.4	14.4
Traitements et salaires	7.4	7.4	7.3	7.2	7.3	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2
Retraites et bourses d'études	1.4	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3
Transferts courants	3.2	3.4	3.2	3.3	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Dépenses de fonctionnement	2.6	2.7	2.9	2.7	2.9	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Intérêts	0.4	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Dettes intérieure	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dettes extérieure	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	6.9	6.8	5.8	6.8	7.8	6.5	6.8	6.8	6.9	6.9	6.9
Dépenses d'équipement	6.6	6.8	5.6	6.6	7.0	6.9	6.8	6.8	6.9	6.9	6.9
Financés sur ressources intérieures	3.1	3.6	3.4	3.4	3.3	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.7
Financés sur ressources extérieures	3.5	3.2	2.3	3.1	3.8	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Prêts nets (moins = remboursement)	0.4	0.0	0.2	0.2	0.8	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-4.3	-3.6	-2.4	-3.1	-3.8	-3.1	-3.3	-3.0	-3.0	-2.7	-2.7
Solde primaire <sup>3</sup>	-3.9	-3.0	-1.8	-2.5	-3.3	-2.6	-2.7	-2.4	-2.4	-2.1	-2.1
Solde primaire de base <sup>4</sup>	-0.1	0.2	0.6	0.8	1.2	0.3	0.6	0.8	0.8	1.1	1.2
Variation des arriérés	-0.3	-0.5	-0.3	-0.4	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	-0.3	-0.5	-0.3	-0.4	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Reste-à-payer <sup>5</sup>	-0.2	0.0	0.1	0.0	0.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-4.9	-4.1	-2.6	-3.5	-3.7	-3.7	-3.6	-3.4	-3.3	-3.0	-3.0
Financement	4.8	4.1	2.6	3.5	3.7	3.7	3.6	3.4	3.3	3.0	3.0
Financement intérieur	1.6	0.4	0.2	0.2	-0.6	0.6	0.6	0.3	0.3	0.0	-0.1
Financement bancaire	2.9	0.5	-0.3	0.7	0.4	0.1	-0.1	-0.2	0.0	-0.1	0.0
Utilisation nette de ressources du FMI	0.5	0.4	0.4	0.2	0.2	0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2
Autres	2.4	0.1	-0.7	0.5	0.2	0.0	0.0	-0.1	0.1	0.1	0.2
Financement non bancaire	-1.3	-0.1	0.4	-0.5	-1.0	0.6	0.7	0.5	0.3	0.1	-0.1
Privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-0.9	0.0	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-0.4	-0.1	0.7	-0.1	-0.6	0.9	0.7	0.5	0.3	0.1	-0.1
Financement extérieur	3.2	3.6	2.4	3.3	4.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Financement projets	3.5	3.2	2.3	3.1	3.8	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Dons	2.2	2.1	1.1	1.5	0.7	2.0	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Prêts	1.2	1.1	1.2	1.6	3.1	1.3	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Amortissement exigible	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5
Aide budgétaire	0.3	1.0	0.8	1.0	1.2	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Écart statistique	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>											
Recettes totales et dons	20.1	21.8	20.7	21.4	20.4	20.8	20.8	20.9	21.0	21.1	21.1
Recettes	17.6	18.9	18.8	18.9	19.4	18.7	18.8	18.9	19.1	19.2	19.2
Dons	2.5	2.9	1.9	2.5	1.0	2.2	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9
Total des décaissements des prêts	1.2	1.3	1.2	1.6	4.0	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Solde global dons inclus (base ordonnancements)	-1.8	-0.7	-0.5	-0.6	-2.8	-1.0	-1.3	-1.0	-1.0	-0.8	-0.8
PIB (Milliards de francs CFA)	3443	3758	3851	4155	4104	4404	4751	5107	5490	5902	6346

Tableau 4. Bénin: Balance des paiements, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Est.	Prél.			Projections			
(Milliards de francs CFA)									
Solde courant	-268.7	-304.3	-594.1	-403.5	-341.0	-356.6	-388.9	-402.6	-432.5
Appui budgétaire exclus	-279.0	-335.8	-606.9	-413.2	-355.3	-371.9	-402.6	-414.4	-445.2
Balance des biens et services	-415.3	-480.1	-780.6	-573.0	-542.4	-628.1	-709.4	-759.9	-823.9
Crédit	429.7	569.4	711.5	727.9	776.8	819.1	866.2	927.2	981.8
Débit	-845.0	-1049.5	-1492.1	-1300.8	-1319.2	-1447.2	-1575.6	-1687.1	-1805.6
Balance commerciale <sup>1</sup>	-245.1	-472.8	-754.3	-533.7	-493.5	-558.6	-650.8	-689.7	-746.7
Exportations f.à.b.	362.1	289.5	445.4	453.9	479.9	506.7	536.2	580.2	622.8
Coton et produits textiles	56.8	85.5	120.0	126.0	129.5	132.3	124.8	122.9	110.6
Autres	305.2	204.0	325.4	327.9	350.5	374.5	411.4	457.4	512.2
Importations, f.à.b.	-607.2	-762.3	-1199.7	-987.6	-973.4	-1065.4	-1187.0	-1270.0	-1369.5
Produits pétroliers	-88.6	-159.2	-129.6	-132.7	-138.6	-145.1	-152.8	-162.9	-177.2
Autres <sup>2</sup>	-518.6	-603.0	-1070.2	-855.0	-834.9	-920.3	-1034.2	-1107.1	-1192.3
Services (net)	-170.1	-7.3	-26.3	-39.2	-48.9	-69.5	-58.6	-70.2	-77.1
Crédit	67.6	279.9	266.1	273.9	296.9	312.3	330.0	346.9	359.0
Débit	-237.8	-287.2	-292.4	-313.2	-345.8	-381.8	-388.6	-417.1	-436.1
Revenu (net)	-7.3	-24.6	-29.6	-30.9	-36.8	-39.6	-42.4	-45.1	-46.4
dont : intérêts sur la dette publique	-7.8	-10.6	-9.8	-10.2	-15.1	-16.9	-18.7	-20.2	-21.8
Transferts courants (net)	153.9	200.4	216.1	200.4	238.2	311.1	362.9	402.4	437.8
Transferts privés sans contrepartie	51.8	70.8	88.7	97.8	108.5	120.3	133.4	147.9	164.0
Transferts publics courants	102.1	129.7	127.4	102.6	129.7	190.8	229.5	254.5	273.8
dont : Dons d'appui budgétaire exclus	10.3	31.5	12.8	9.7	14.3	15.3	13.7	11.8	12.7
Solde de compte de capital et financier	37.6	130.6	561.3	429.1	379.9	414.7	449.7	465.3	498.8
Solde de compte de capital	76.8	43.4	28.1	86.2	80.8	86.8	93.3	100.3	107.9
Solde de compte financier	-39.2	87.2	533.1	343.0	299.1	327.9	356.4	365.0	391.0
Capitaux publics à moyen et long terme	28.3	23.2	139.3	41.7	51.6	56.7	62.8	68.5	75.4
Décaissements	46.3	48.3	167.4	70.9	85.1	89.8	95.3	101.5	108.9
Prêts projets	46.3	48.3	130.2	61.4	76.5	81.1	86.5	92.7	99.3
dont : prêts projets contractés par l'adm. centr.	42.3	44.3	126.2	57.4	72.5	77.1	82.5	88.7	95.3
Prêts d'appui budgétaire	0.0	0.0	37.3	9.5	8.6	8.7	8.8	8.9	9.5
Amortissement exigible	-17.9	-25.0	-28.2	-29.2	-33.5	-33.1	-32.5	-33.1	-33.5
Investissement direct étranger	47.9	62.2	367.7	210.8	112.6	132.1	143.3	143.4	147.1
Investissements de portefeuille	27.9	35.2	43.1	64.7	64.7	64.7	64.8	64.9	64.9
Autres capitaux privés à moyen et long terme	-5.7	61.7	64.0	56.9	57.7	55.1	54.1	54.7	66.8
Banques créatrices de monnaie	-140.8	-175.7	-148.3	-137.4	-65.6	-40.4	-44.5	-47.0	-49.2
Allocation de DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux à court terme	3.1	80.5	67.4	106.2	78.2	59.5	75.8	80.4	86.0
Erreurs et omissions	78.5	65.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-152.6	-108.0	-32.8	25.6	38.9	58.1	60.8	62.7	66.3
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augm.)	152.6	108.0	32.8	-25.6	-38.9	-58.1	-60.8	-62.7	-66.3
dont : utilisation nette de ressources du FMI	18.2	16.1	7.5	4.9	-4.4	-5.8	-8.6	-10.7	-10.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
<i>Pour mémoire :</i>									
Réexportations nettes	-0.4	4.9	5.7	5.5	4.7	4.9	5.4	5.6	5.5
Réexportations	6.6	11.6	13.1	11.1	11.1	11.7	12.2	12.4	12.3
Importations destinées à la réexportation	-7.0	-6.7	-7.5	-5.5	-6.5	-6.8	-6.8	-6.8	-6.8
Solde extérieur courant (appui budgétaire inclus)	-7.8	-7.9	-14.5	-9.2	-7.2	-7.0	-7.1	-6.8	-6.8
Solde extérieur courant (appui budgétaire exclus)	-8.1	-8.7	-14.8	-9.4	-7.5	-7.3	-7.3	-7.0	-7.0
Balance des biens et services	-12.1	-12.5	-19.0	-13.0	-11.4	-12.3	-12.9	-12.9	-13.0
Balance commerciale	-7.1	-12.3	-18.4	-12.1	-10.4	-10.9	-11.9	-11.7	-11.8
Exportations	10.5	7.5	10.9	10.3	10.1	9.9	9.8	9.8	9.8
Importations	-17.6	-19.8	-29.2	-22.4	-20.5	-20.9	-21.6	-21.5	-21.6
Revenus et transferts courants (nets)	4.3	4.6	4.5	3.8	4.2	5.3	5.8	6.1	6.2
Compte de capital	2.2	1.1	0.7	2.0	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Compte d'opérations financières	-1.1	2.3	13.0	7.8	6.3	6.4	6.5	6.2	6.2
Solde global	-4.4	-2.8	-0.8	0.6	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0
Prix international du coton (Index « A » Cotlook, cents EU par lb)	154.6	90.5	90.8	89.3	85.0	80.0	76.0	n. d.	n. d.
Prix international du pétrole (U.S. dollars par baril)	104.0	105.0	104.1	99.3	94.2	89.7	86.5	84.4	82.8
Réserves officielles brutes (pourcentage de la monnaie au sens large)	28.7	20.6	16.3	15.2	14.3	14.5	14.6	15.2	15.7
PIB (Milliards de francs CFA)	3443	3851	4104	4404	4751	5107	5490	5902	6346

Sources : autorités béninoises, estimations et projections des services du FMI.

Note : ... = non disponible.

<sup>1</sup> À l'exclusion des réexportations et des réimportations à réexporter.<sup>2</sup> En 2013, l'augmentation des importations est principalement associée aux biens d'équipement pour l'exploration pétrolière.



**Tableau 6. Bénin : Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2010–14**

Montant	Date de disponibilité	Conditions à remplir pour le décaissement
10, 62 millions de DTS	June 14, 2010	Décaissé. Le 14 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC.
10, 61 millions de DTS	December 31, 2010	Décaissé. Le 16 février 2011, le Conseil d'administration a conclu la première revue.
10, 61 millions de DTS	June 1, 2011	Décaissé. Le 7 septembre 2011, le Conseil d'administration a conclu la deuxième revue.
10, 61 millions de DTS	December 1, 2011	Décaissé. Le 27 mars 2012, le Conseil d'administration a conclu la troisième revue.
10, 61 millions de DTS	June 1, 2012	Décaissé. Le 9 novembre 2012, le Conseil d'administration a conclu la quatrième revue.
10, 61 millions de DTS	December 1, 2012	Décaissé. Le 28 août 2013, le Conseil d'administration a conclu la cinquième revue.
10, 61 millions de DTS	February 1, 2014	Achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.
74,28 millions de DTS		Montant total.

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 7. Bénin : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–24

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Obligations envers le FMI sur la base de crédits existants<sup>1</sup></b>												
(millions de DTS)												
Principal	0,2	2,7	6,0	8,0	11,9	15,0	13,8	11,7	9,6	5,3	2,1	0,0
Charges et intérêts <sup>2</sup>	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base de tirages existants et prospectifs</b>												
(millions de DTS)												
Principal	0,2	2,7	6,0	8,0	11,9	15,0	14,8	13,8	11,7	7,4	4,2	1,1
Charges et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations totales envers le FMI sur la base de crédits existants et prospectifs<sup>3</sup></b>												
Millions de DTS												
Milliards de francs CFA	0,1	2,1	4,8	6,4	9,2	11,5	11,3	10,5	8,9	5,7	3,2	0,8
Pourcentage des recettes publiques	0,0	0,3	0,5	0,7	0,9	1,0	0,9	0,8	0,6	0,4	0,2	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,3	0,6	0,8	1,1	1,2	1,2	1,0	0,8	0,5	0,3	0,1
Pourcentage du service de la dette	0,1	1,7	3,7	5,0	7,8	10,4	11,1	10,9	9,8	6,5	3,8	0,9
Pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	0,3	6,4	10,1	13,2	19,6	24,4	24,1	22,4	18,9	12,1	6,9	0,0
<b>Encours des crédits du FMI<sup>3</sup></b>												
Millions de DTS												
Milliards de francs CFA	87,9	93,9	87,9	79,9	68,0	53,0	38,2	24,4	12,7	5,3	1,1	0,0
Pourcentage des recettes publiques	8,5	8,8	7,6	6,4	4,9	3,5	2,4	1,4	0,7	0,3	0,1	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	9,5	9,9	8,8	7,6	5,9	4,3	2,9	1,8	0,9	0,3	0,1	0,0
Pourcentage du service de la dette	58,5	56,9	52,4	49,1	43,5	36,4	28,3	19,2	10,7	4,6	0,9	0,0
Pourcentage du PIB	1,6	1,6	1,4	1,2	0,9	0,7	0,5	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	109,1	117,0	109,9	100,4	83,2	64,9	46,7	29,9	15,6	6,5	1,3	0,0
<b>Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)</b>												
Décaissements	10,4	7,9	-6,0	-8,0	-11,9	-15,0	-14,8	-13,8	-11,7	-7,4	-4,2	-1,1
Remboursements et rachats	10,6	10,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,2	2,7	6,0	8,0	11,9	15,0	14,8	13,8	11,7	7,4	4,2	1,1
<i>Pour mémoire :</i>												
Charges et intérêts, après subventions présumées	0,1	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	4,104,2	4,404,0	4,751,5	5,107,0	5,489,7	5,901,9	6,345,9	6,793,5	7,273,8	7,788,9	8,339,6	8,928,2
Exportations de biens et de services (en milliards de francs CFA)	711,5	727,9	776,8	819,1	866,2	927,2	981,8	1,051,0	1,125,3	1,205,1	1,290,2	1,381,3
Recettes publiques (Milliards de francs CFA)	795,5	821,6	891,8	965,8	1,046,0	1,133,4	1,221,4	1,307,5	1,399,9	1,499,1	1,605,1	1,718,4
Service de la dette (Milliards de francs CFA)	115,6	127,3	129,8	126,7	118,3	110,4	102,1	96,3	90,5	87,0	85,5	86,0
Avoirs nets extérieurs auprès de la Banque centrale	257,8	283,4	322,3	380,4	441,2	503,9	570,2	626,1	687,5	754,9	828,8	910,1
Francs CFA/SDR (moyenne sur la période)	768,9	771,3	774,5	777,7	757,4	757,4	757,4	757,4	757,4	757,4	757,4	757,4
Quote-parts (DTS)	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9

Sources : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Données réelles jusqu'à fin 2013 et projections à partir de 2014.<sup>2</sup> Le 21 décembre 2012, le Conseil d'administration du FMI a rplongé jusqu'au 31 décembre 2014 la dérogation pour les paiements d'intérêts sur les prêts concessionnels mise en place le 7 janvier 2010. Après 2014, les projections des charges d'intérêts sont basées sur 0,25/0,25/0,5/0,25 pour cent par an par an au titre respectivement de la FEC, de la FCR, de la FCC et de la FCE. Le FMI procédera à une révision des taux d'intérêt pour tous les mécanismes du Fonds fiduciaire RPC, d'ici fin 2014 et tous les<sup>3</sup> Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 8. Bénin : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	Année au plus tôt	Année au plus tard	Au plus tôt	Moyenne 1990–99	Moyenne 2000–09	Au plus tard	Cible 2015
<b>Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>							
Cible : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.							
- dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour (pourcentage)	1990	2010	57.0	42.3	46.4	44.2	26.7
- en deçà du minimum de consommation d'aliments énergétiques (pourcentage)	1991	2011	22.0	19.4	13.1	8.0	...
<b>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</b>							
Cible : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.							
- Taux net de scolarisation primaire (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	1990	2012	39.3	53.0	84.6	94.9	100.0
- Pourcentage de la cohorte atteignant la cinquième année	1990	2011	27.3	38.4	71.0	67.5	100.0
- Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	1992	2010	39.9	39.9	43.8	55.0	100.0
<b>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>							
Cible : Éliminer les disparités entre les sexes dans le primaire et le secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard							
- Ratio of girls to boys in primary school (percent)	1990	2013	50.1	54.9	75.2	94.9	100.0
- Ratio of girls to boys in secondary school (percent)	1999	2011	44.9	44.9	47.1	61.0	100.0
- Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (pourcentage)	1997	2013	7.2	6.8	7.8	8.4	50.0
<b>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</b>							
Cible : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans							
- Mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances)	1990	2012	180.7	162.5	123.4	89.5	65.0
- Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	1990	2012	108.6	98.9	77.6	58.5	35.0
- Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	1990	2012	79.0	68.1	66.7	72.0	100.0
<b>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</b>							
Cible : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle							
- Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.00 naissances vivantes)	1990	2010	770.0	715.0	480.0	350.0	125.0
<b>Objectif 6. Combattre le VIH-sida, le paludisme et autres maladies</b>							
Cible : D'ici à 2015, enrayer et commencer à inverser la propagation du VIH-sida							
- Prévalence du VIH-sida	1990	2012	0.3	0.9	1.4	1.1	<2
Cible : D'ici à 2015, maîtriser et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves							
- Incidence of tuberculosis (per 100,000)	1990	2012	128.0	104.4	75.7	70.0	...
<b>Objectif 7. Assurer un environnement durable</b>							
Cible : D'ici à 2015, réduire de moitié la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable							
- Accès à une source d'eau potable améliorée (pourcentage de la population)	1990	2011	57.1	61.2	70.2	76.0	100.0
<b>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>							
Target: In cooperation with the private sector, make available benefits of new technologies, especially information and communications							
	1990	2012	0.0	0.0	16.4	89.9	50.0

Sources : autorités béninoises, estimations et projections de la Banque mondiale.



Tableau 9. Bénin : Principaux indicateurs de stabilité financière, 2011–13

	2011 Mars	2011 Juin	2011 Sept.	2011 Déc.	2012 Mars	2012 Juin	2012 Sept.	2012 Déc.	2013 Mars	2013 Juin
(En pourcentage sauf indication contraire)										
										Estim.
Capital réglementaire/actifs pondérés du risque	10.2	10.4	10.0	10.3	10.9	12.4	11.4	10.2	10.2	8.7
Capitaux propres/actifs pondérés du risque <sup>1</sup>	9.3	9.7	9.3	9.8	9.9	10.8	10.0	9.0	8.5	7.2
Provisions/actifs pondérés du risque	12.0	10.7	9.9	10.1	10.5	10.2	9.5	8.3	9.4	9.0
Capital/total actifs	5.0	5.5	5.4	5.4	5.6	6.1	6.0	5.6	5.6	4.7
<b>Composition et qualité des actifs</b>										
Total prêts/total actifs	49.9	50.1	50.6	50.7	51.1	47.6	48.6	47.4	48.7	47.1
Concentration : crédit aux 5 plus grands emprunteurs	106.1	85.5	87.7	60.3	69.2	42.5	38.3	53.2	41.8	46.4
<b>Credit par secteur<sup>2</sup></b>										
Agriculture, forêts et pêche	1.2	1.1	1.1	2.7	3.5	2.0	2.1	2.1	2.4	2.1
Industries extractives	0.0	0.4	0.5	0.5	1.0	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6
Secteur manufacturier	7.4	7.6	6.6	8.3	11.2	7.8	8.8	10.1	9.8	9.6
Électricité, eau et gaz	2.1	2.3	0.7	0.3	1.0	1.7	2.3	2.8	1.4	2.8
Bâtiment et travaux publics	6.8	7.0	6.9	7.2	7.7	7.6	7.7	7.5	8.5	9.0
Commerce, restaurants et hôtels	36.7	36.2	46.7	38.9	31.6	47.1	42.9	40.2	42.8	41.5
Transports et communications	11.0	12.2	9.8	9.8	12.2	12.7	12.3	10.3	9.4	9.1
Services financiers et aux entreprises	3.2	3.0	4.4	4.5	3.0	3.8	4.0	5.7	5.0	4.3
Autres services	31.6	30.3	23.3	27.8	28.8	16.6	19.2	20.6	20.1	21.0
<b>Prêts improductifs</b>										
Prêts improductifs bruts/total prêts	17.4	17.3	16.6	15.6	16.6	17.6	19.3	18.6	19.9	21.0
Taux de provisionnement	61.2	58.3	57.2	61.0	57.3	54.4	48.0	46.8	47.7	44.6
Prêts improductifs nets/total prêts	7.5	8.0	7.8	6.7	7.9	8.9	11.0	10.8	11.5	12.8
Prêts improductifs nets/capital	74.7	73.4	74.1	62.4	71.7	69.3	90.0	92.5	100.8	128.0
<b>Bénéfices et rentabilité<sup>3</sup></b>										
Coût moyen des fonds empruntés				3.1				3.3		
Taux d'intérêt moyen sur emprunts				10.1				9.5		
Marque d'intérêt moyenne <sup>4</sup>				7.0				6.2		
Rendement après impôts sur la moyenne des actifs (ROA)				1.1				0.4		
Rendement après impôts sur la moyenne des capitaux				12.8				5.4		
Dépenses non financières/ revenu net bancaire				61.6				68.5		
Traitements et salaires/revenu net bancaire				25.5				28.2		
<b>Liquidités</b>										
Liquidités/total des actifs	28.0	27.5	27.1	28.0	25.9	23.1	22.9	22.9	23.2	22.2
Liquidités/total des dépôts	37.6	37.4	37.3	40.9	38.6	34.4	34.0	35.7	34.5	34.9
Total prêts/total dépôts	74.9	75.8	76.8	81.8	84.2	78.4	79.6	80.7	80.0	81.8
Total dépôts/total engagements	74.4	73.5	72.8	68.5	67.1	67.2	67.2	64.3	67.3	63.6
Dépôts à vue/total engagements <sup>5</sup>	35.9	34.0	32.4	32.0	30.8	31.3	28.3	27.4	30.1	27.6
Dépôts à terme /total engagements	38.6	39.5	40.4	36.4	36.3	36.0	38.9	36.8	37.2	36.0

Source : BCEAO.

<sup>1</sup> Capital de Tier 1.<sup>2</sup> Les secteurs identifiés représentent au moins 80% du crédit<sup>3</sup> Certains éléments de comptabilité disponibles semestriellement.<sup>4</sup> Hors taxes sur opérations bancaires.<sup>5</sup> Comptes d'épargne inclus.

## Appendice I—Lettre d'Intention

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

-----  
**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
 ET DES FINANCES**  
 -----

***Le Ministre***

*A*

Madame Christine LAGARDE  
 Directrice Générale  
 Fonds Monétaire International  
 Washington, DC 20431, USA

Cotonou, le 7 mai 2014

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement du Bénin continue d'exécuter son programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) afin d'atteindre ses objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Nous voudrions saisir l'opportunité de la sixième revue pour faire le point sur la mise en œuvre du programme à fin décembre 2013 et pour définir les politiques et réformes que nous comptons mettre en œuvre avant la fin du présent programme économique et financier.
2. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante au cours de l'année 2013. Nous avons respecté tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs quantitatifs à fin septembre 2013, à l'exception de l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales prioritaires. Le renforcement de l'exécution des dépenses sociales prioritaires au cours du quatrième trimestre 2013 a cependant permis de rattraper l'objectif non observé à fin septembre 2013 et de respecter le repère fixé pour l'année 2013. A fin décembre 2013, le critère de réalisation continue relatif au plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée n'a pas pu être respecté en raison des efforts consentis par le Gouvernement pour la mobilisation de ressources extérieures complémentaires nécessaires à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).
3. Cependant, le programme se poursuit sans changement majeur au niveau du cadrage macroéconomique. Le Gouvernement réaffirme sa détermination à mettre en œuvre les politiques et réformes décrites dans le présent document. Dans ce contexte, il sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continue relatif au plafond de la dette extérieure non concessionnelle de maturité supérieure ou égale à un an contractée ou avalisée, la conclusion de la sixième revue au titre de l'accord FEC et le déboursement associé de droits de tirages spéciaux (DTS) d'un montant de 10,61 millions. Pour accélérer la croissance et réduire plus efficacement la pauvreté, le Gouvernement entend solliciter l'appui technique et financier du FMI à travers la conclusion d'un nouvel accord triennal, à l'expiration du présent programme économique et financier.

## Évolution économique récente et mise en œuvre du programme

### A. Évolution macroéconomique récente

4. La croissance du PIB réel est estimée à 5,6% en 2013 contre 5,4% en 2012. Cette accélération de la croissance provient notamment de : (i) la hausse de la production du coton et des spéculations vivrières ; et (ii) la bonne performance du commerce. En liaison avec le reflux des tensions inflationnistes observé depuis le début de l'année 2013, le taux d'inflation est ressorti à 1,0% en moyenne, largement en dessous de 3% — limite retenue dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) — contre 6,7% en 2012. Le niveau élevé d'inflation observé en 2012 provenait des effets de la suppression partielle des subventions au carburant au Nigéria.

5. Le Gouvernement s'est engagé dans l'organisation de la campagne cotonnière, depuis la suspension en mars 2012 de l'accord-cadre régissant le fonctionnement de la filière coton, en raison des dysfonctionnements constatés dans la gestion de la filière, lesquels ont provoqué une chute de la production cotonnière et, partant, des revenus des producteurs. La production cotonnière de la campagne 2013/2014 est attendue en hausse à 306 000 tonnes de coton contre 240 000 tonnes en 2012/2013. L'évacuation de la production vers les usines et les opérations d'égrenage ont connu un retard que le Gouvernement s'emploie à résorber, en adoptant des mesures énergiques et en mobilisant toutes les parties prenantes.

6. Le déficit courant de la balance des paiements (hors dons) s'est significativement creusé en 2013, ressortant à 14,8% du PIB contre 8,7% en 2012, en raison d'une forte augmentation des importations (notamment les biens d'équipement utilisés dans le cadre de la recherche pétrolière) malgré l'augmentation des exportations, en particulier de coton. Par ailleurs, l'accroissement des transferts nets et des flux de capitaux, notamment les investissements directs des compagnies pétrolières, ont couvert ce déficit. À moyen terme, le secteur pétrolier devrait offrir un certain potentiel d'exportation, mais il est trop tôt pour préciser les volumes de production probables en raison des incertitudes liées à la valorisation des gisements.

7. La masse monétaire s'est accrue de 17,3% en 2013, tirée par les avoirs extérieurs des banques commerciales et le crédit intérieur, en lien avec l'évolution de l'activité économique. La croissance du crédit a été satisfaisante, mais les banques ont continué d'accumuler des créances en souffrance. Le taux de dégradation du portefeuille a atteint un niveau supérieur à 20%, le ratio de couverture des risques a baissé à 8,5%, et les banques ont des marges faibles pour couvrir leurs risques et accroître le crédit. Dans ce contexte, la rentabilité globale du système bancaire est devenue faible. En outre, les créances douteuses provenant des entreprises d'un groupe qui accumulent des impayés fragiliseront davantage la situation de six banques lors de l'arrêt des comptes de 2013, en obligeant quelques banques à consolider leurs fonds propres. En ce qui concerne les deux petites banques en difficulté, l'une est dans un processus de fusion absorption avec une autre banque et l'autre est en cours de redressement.

## B. Exécution de la politique budgétaire en 2013

8. Le Gouvernement a continué sa politique d'assainissement des finances publiques au cours de l'année 2013. Le déficit budgétaire global, base caisse hors dons, est cependant ressorti en hausse à 3,6% du PIB contre un objectif de 3,5% dans le programme. Le niveau du déficit provient des dépenses en capital sur ressources extérieures plus élevées que prévu et des prêts nets octroyés au secteur coton. Il a été largement financé par des ressources extérieures (dons et prêts concessionnels) et des émissions de titres sur le marché financier régional.

9. La performance des recettes en 2013 a été bonne. Les recettes se sont situées à 795,5 milliards de FCFA, soit 19,4% du PIB, contre un objectif de 784,4 milliards de FCFA, en raison de la bonne performance des recettes non fiscales et d'une mobilisation plus élevée que prévu des recettes douanières.

10. L'exécution des dépenses en 2013 est restée globalement en ligne avec l'objectif du programme. Les dépenses totales et prêts nets (base caisse) se sont établis à 952,0 milliards de FCFA, soit 23,2% du PIB, contre une prévision de 913,0 milliards de FCFA. Les dépenses sociales prioritaires sont ressorties en ligne avec l'objectif du programme à 136,8 milliards de FCFA contre un objectif de 136,0 milliards de FCFA. Le renforcement de l'exécution budgétaire s'est poursuivi avec succès, grâce au suivi effectué au niveau de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics et de la Direction Générale du Budget. En particulier, les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer considérablement le taux d'exécution des projets financés sur ressources extérieures, ce dernier passant de 73,1% en 2012 à 118,8% en 2013.

11. L'assainissement budgétaire a permis la poursuite d'une politique d'endettement prudente. La dette publique est passée de 29,2% du PIB en 2012 à 29,7% à fin décembre 2013, et le risque d'une crise de la dette demeure faible.

## C. Performance du programme

12. Tous les critères de réalisation et repères indicatifs quantitatifs pour fin septembre 2013 ont été observés excepté un léger retard dans l'exécution des dépenses sociales prioritaires (voir Tableau 1). Les critères quantitatifs de réalisation ont été satisfaits avec des marges confortables : le financement intérieur net de l'Etat est ressorti à -38,7 milliards de FCFA contre un objectif de +48,9 milliards de FCFA (ajusté à +46,2 milliards, comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du protocole d'accord technique de la cinquième revue) ; le solde primaire de base s'est établi à +65,0 milliards de FCFA contre +13,4 milliards de FCFA prévu. De même, le repère indicatif sur les recettes a été respecté avec une marge considérable. En revanche, les dépenses sociales prioritaires ont été exécutées en dessous de l'objectif du programme à fin septembre 2013. Le renforcement de l'exécution des dépenses sociales prioritaires au cours du quatrième trimestre 2013 a cependant permis de rattraper l'objectif non observé à fin septembre 2013 et de respecter le repère fixé pour l'année 2013.

13. A fin décembre 2013, les repères quantitatifs ont été respectés : le financement intérieur net de l'Etat est ressorti à -28,8 milliards de FCFA contre un objectif de +8,9 milliards de FCFA (ajusté à -2,0 milliards, comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du protocole d'accord technique de la cinquième revue), et le solde primaire de base +48,8 milliards de FCFA contre +32,3 milliards de FCFA prévu ; de même, les repères quantitatifs sur les dépenses sociales prioritaires, les ordres de paiement et les recettes ont été respectés.

14. En revanche, le critère de réalisation continu concernant la dette extérieure non concessionnelle n'a pas pu être respecté. Celle-ci s'est en effet établie à 49,0 milliards de FCFA (43,3 milliards de FCFA à fin décembre 2013) contre un plafond de 25,0 milliards de FCFA retenus dans le programme. Cette évolution provient des efforts du Gouvernement pour accélérer la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en relation avec l'« initiative 1000 jours pour l'atteinte des OMD au Bénin ». La mise en œuvre des mesures prévues par cette initiative a nécessité la mobilisation d'une dette extérieure non concessionnelle de 21,3 milliards de FCFA pour le renforcement du système d'adduction d'eau potable dans 69 villages du Bénin et de 5,8 milliards de FCFA pour le projet de pavage de rues et d'assainissement de plusieurs communes du pays. Ces projets concernent respectivement le programme d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi urbain et le programme d'appui à la gestion urbaine du Programme d'actions prioritaires de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté. En outre, il convient de mentionner que le niveau moyen de concessionnalité de ces dettes (29,0% environ) est assez proche de celui retenu dans la politique d'endettement du programme pour la dette extérieure (35,0%) et son effet sur la Valeur Actuelle Nette de la dette extérieure est seulement de 0,03 pourcent du PIB. Le Gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour éviter l'adoption de prêts non-concessionnels jusqu'à la fin du programme, notamment le renforcement du suivi des nouveaux engagements.

15. S'agissant enfin des repères structurels, qui concernaient principalement les nouvelles orientations de la réforme de l'administration douanière, leur mise en œuvre a été satisfaisante. Les deux repères liés à la gestion des risques ont été réalisés, comme convenu (cf. Tableau 2). Les diligences sont en cours pour la mise en œuvre des deux repères restants :

- S'agissant des scanners, le lancement de l'appel d'offres relatif à la mise en place des scanners n'a pas pu être réalisé avant fin novembre 2013 car le Gouvernement a décidé d'observer une démarche plus prudente afin de parvenir à de bons résultats. Il a ainsi fait appel aux experts de l'Organisation mondiale des douanes pour bien définir les besoins en présence, les spécifications techniques des scanners, leur nombre et les détails du dossier d'appel d'offres. Le Gouvernement est en train de finaliser le dossier d'appel d'offres à partir des recommandations des experts, mais un minimum de dix-huit mois sera nécessaire pour mener à bien le processus jusqu'à l'installation des scanners.
- En ce qui concerne les valeurs en douanes, la signature du contrat relatif au programme de certification de la valeur en douane avec le prestataire, prévu pour fin novembre

2013, sera achevée en mai 2014. Le dossier d'appel d'offres y afférent a été élaboré et lancé en avril 2014. Le retard observé vient principalement du changement d'options dans le recrutement du prestataire devant accompagner la douane. Le Gouvernement a préféré lancer un processus plus transparent d'appel à concurrence au lieu de confier la mission, comme initialement envisagé, à un prestataire de référence identifié.

## **Politiques économiques, financières et structurelles pour l'avenir**

16. Le Gouvernement continuera d'exécuter son programme économique et financier de manière à atteindre ses objectifs de stabilité macroéconomique et de développement durable. La politique économique du Gouvernement vise à consolider le retour de l'économie vers une croissance forte, soutenable, inclusive et créatrice d'emplois, portée par le secteur privé. Dans ce cadre, le Gouvernement organisera une table ronde sur le financement du développement du Bénin afin de mobiliser des financements publics et privés nécessaires à la mise en œuvre accélérée de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. Cette table ronde, initialement prévue en mars 2014, sera organisée au mois de juin 2014. Les principales évolutions attendues au niveau du cadre macroéconomique, de la politique budgétaire et des mesures structurelles sont présentées ci-dessous.

### **A. Cadre macroéconomique**

17. Le cadrage macroéconomique reste globalement conforme à celui retenu dans la cinquième revue du programme. Le taux de croissance a été revu à la hausse à 5,5% pour 2014, soutenu par les efforts en cours visant à accroître la production agricole (y compris le coton, les autres cultures de rente et les spéculations vivrières), à augmenter la capacité et la compétitivité du port de Cotonou et à stimuler la croissance de l'activité industrielle. L'inflation annuelle moyenne en 2014 devrait se situer autour de 3%, limite retenue dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Le déficit du compte courant extérieur devrait diminuer légèrement en 2014, résultant principalement d'une hausse des exportations (coton, noix d'anacarde, etc.), des appuis budgétaires extérieurs et d'une diminution des importations de biens et services. Ce déficit devrait être largement financé par des entrées de capitaux étrangers.

18. En ce qui concerne la situation fragile du secteur bancaire, l'Etat entend veiller à la solidité du système en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Commission Bancaire de l'UEMOA. Dans ce cadre, il explore les moyens d'apporter un soutien aux banques dans la résolution des problèmes engendrés par l'exposition importante à un groupe d'entreprises en difficulté (cf. §7), tout en excluant toute forme de subvention. Pour approfondir l'examen des bilans des banques les plus touchées, la Commission Bancaire a intensifié ses activités de surveillance sur place. Sur la base des résultats attendus, elle décidera des mesures individuelles nécessaires pour renforcer la stabilité financière de ces banques.

## B. Politique budgétaire

19. Le Gouvernement s'engage à contenir le solde primaire de base à 12,0 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit 0,3% du PIB. Pour cela, les recettes devraient atteindre l'objectif de 821,6 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit 18,7% du PIB. Les dépenses totales et prêts nets devraient se limiter à 960,2 milliards de FCFA, soit 21,8% du PIB. Une attention particulière continuera d'être accordée aux dépenses sociales prioritaires afin d'atteindre l'objectif de 147,0 milliards de FCFA à fin décembre 2014. De même, le Gouvernement poursuivra une politique prudente d'endettement, conforme au programme économique et financier, de manière à en préserver la soutenabilité. Pour atteindre les objectifs de politique budgétaire visés, le Gouvernement entend poursuivre (i) la mise en œuvre de la stratégie de réforme 2013-2016 de la douane suivant les nouvelles orientations ; et (ii) le renforcement des capacités de mobilisation de recettes fiscales, y compris l'informatisation des services pour réduire la dépendance aux recettes douanières.

## C. Réformes structurelles

20. Le Gouvernement entend accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles en accordant une attention particulière aux réformes relatives à la gestion des finances publiques, au renforcement des administrations fiscale et douanière, et à l'amélioration du climat des affaires. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, le Gouvernement a sollicité et obtenu l'appui de ses partenaires techniques et financiers pour évaluer le système de gestion des finances publiques afin de corriger les insuffisances relevées.

21. Ces évaluations, prévues au premier semestre 2014, concerneront le processus de réalisation des dépenses d'investissement, l'évaluation globale du système de gestion des finances publiques (PEFA), la revue des dépenses publiques dans les secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé (PEMFAR) et le système national de passation des marchés (méthodologie de l'OCDE). Au terme de ces évaluations, le Bénin disposera d'une analyse exhaustive du système de gestion des finances publiques qui servira de base pour les réformes. Elle facilitera notamment la prise en charge des difficultés d'exécution des projets et programmes de l'Etat dans la perspective de l'exécution efficace des nouveaux projets d'investissement attendus de la table ronde sur le financement du développement. Par ailleurs, le cadre de gestion des finances publiques sera renforcé par la transposition des directives adoptées par le Conseil des ministres de l'UEMOA en juin 2009. Il s'agit de la Nomenclature budgétaire de l'Etat, du Plan comptable de l'Etat, du Règlement général sur la comptabilité publique et du Tableau des opérations financières de l'Etat.

22. S'agissant du renforcement des administrations fiscales et douanières, la mise en œuvre de la stratégie de réforme 2013-2016 de l'administration douanière mettra un accent particulier sur l'analyse de risque. Le système d'analyse de risque mis en place sera complété par l'informatisation de la procédure du contentieux et le renforcement du contrôle a posteriori. Au niveau de l'administration fiscale, le Gouvernement travaillera, avec l'assistance

technique du département des affaires fiscales du FMI, à l'amélioration de ses performances à travers la définition des réformes à mettre en œuvre à moyen terme. En complément, les actions relatives à l'informatisation des services et à l'élargissement de l'assiette fiscale seront poursuivies. Par ailleurs, des dispositions seront prises pour maîtriser et contrôler l'utilisation des exonérations.

23. Pour ce qui est de l'amélioration à court terme du climat des affaires, le Gouvernement entend poursuivre les actions d'amélioration du classement du Bénin dans le Doing Business du groupe de la Banque mondiale. Les principales actions prévues à court terme concernent entre autres l'amélioration des indicateurs tels que : exécution des contrats, obtention de permis de construire, transfert de propriété, création d'entreprises et obtention de prêts.

24. En matière de transparence dans la gestion des finances publiques, le Gouvernement s'emploiera à achever l'audit de huit entreprises publiques et de la campagne cotonnière 2012/2013, et à mettre en œuvre les recommandations qui en découlent. La campagne cotonnière 2013/2014 sera également auditée afin de s'assurer de la bonne gestion des flux physiques et financiers.

25. Le Gouvernement reste déterminé à mettre en place un nouvel accord-cadre de la filière coton impliquant davantage le secteur privé, tout en préservant les intérêts des producteurs. Les discussions se poursuivent avec la Banque mondiale et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) à cet effet. La mise en place du nouvel accord-cadre nécessite plus de temps que prévu afin de parvenir à un consensus entre toutes les parties prenantes. Pour cela, le mandat du Cabinet d'audit de la campagne 2012/2013 a été étendu à l'examen diagnostic de la filière, assorti de recommandations. Dans ce contexte, le Gouvernement conduira la campagne 2014/2015 en s'appuyant sur les recommandations de l'audit de la campagne 2012/2013.

## **Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté**

26. La Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté de troisième génération (SCRP 2011–2015) et son Programme d'actions prioritaires (PAP) restent les documents de référence de l'action gouvernementale. Elle vise à améliorer les conditions de vie des populations et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en particulier dans les secteurs de la santé, de l'enseignement primaire, de l'eau et de l'assainissement. Conformément au processus de mise en œuvre de la SCRP, il est procédé chaque année à une révision du PAP pour prendre en compte les nouveaux développements, les principales recommandations de la revue conjointe de la SCRP et les nouvelles orientations de politiques économiques.

27. L'objectif du PAP est l'opérationnalisation de la vision et des objectifs déclinés dans la SCRP. Pour ce faire, la tranche 2014 retrace l'ensemble des actions prioritaires nécessaires pour atteindre les objectifs de la SCRP au cours de l'année 2014 au regard des contraintes de ressources. Les points d'application pour 2014 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre



des recommandations de la revue conjointe de la SCRP de juin 2013 et des actions contenues dans le document intitulé « Initiative 1000 jours pour l'atteinte des OMD au Bénin ». Les principales actions prioritaires se rapportent : i) au renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; ii) à la modernisation de l'agriculture et à la promotion de l'agro-industrie ; iii) à la promotion de l'emploi des jeunes ; et iv) au développement local. Une attention particulière sera accordée à l'exécution des dépenses sociales prioritaires afin de protéger les populations vulnérables. La tranche 2014 du PAP se chiffre à plus de 400,0 milliards de FCFA dont 147,0 milliards de FCFA pour les dépenses sociales prioritaires.

## Conclusions

28 Le Gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans cette lettre sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires. Pour cette raison, il sollicite la conclusion de la sixième revue du programme appuyé par la FEC et le décaissement correspondant.

29 Pour accélérer la croissance et réduire plus efficacement la pauvreté, le Gouvernement entend solliciter l'appui technique et financier du FMI à travers la conclusion d'un nouvel accord triennal, à l'expiration du présent programme économique et financier.

30. Le Gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services relatifs aux discussions de la sixième revue du programme ainsi que la présente lettre d'intention.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma parfaite considération.

/s/

**Jonas A. GBIAN**

Ministre de l'Économie et des Finances

**Tableau 1. Bénin : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour la période 2012–13**  
(Milliards de francs CFA)

	31 Mars 2012			30 Sept. 2012			31 Mars 2013			30 Juin 2013			30 Sept. 2013			31 Déc. 2013								
	Critères de réalisation			Critères de réalisation			Critères de réalisation			Objectifs indicatifs			Critères de réalisation			Objectifs indicatifs								
	Prog.			Proj.			Proj.			Proj.			Proj.			Proj.								
	Prog. <sup>1</sup>	Ajusté <sup>2</sup>	Prel.	Prog.	Ajusté <sup>2</sup>	Prel.	Prog.	Ajusté <sup>2</sup>	Prel.	Prog.	Ajusté <sup>2</sup>	Prel.	Prog.	Ajusté <sup>2</sup>	Prel.	Prog.	Ajusté <sup>2</sup>	Proj.						
<b>A. Critères de réalisation quantitatifs<sup>3</sup></b>																								
Financement intérieur net de l'État (plafond) <sup>4,5</sup>	48.7	43.5	-75.9	Réalisé	48.6	48.6	2.9	Réalisé	29.0	33.0	45.9	Non réalisé	48.9	48.9	-16.3	Réalisé	48.9	46.2	-38.7	Réalisé	8.9	-2.0	-25.5	Réalisé
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	-20.5	-20.5	39.0	Réalisé	-21.7	-21.7	26.9	Réalisé	-18.7	-18.7	-17.1	Réalisé	5.6	5.6	41.1	Réalisé	13.4	13.4	65.0	Réalisé	32.3	32.3	48.8	Réalisé
<i>Pour mémoire : Aide budgétaire<sup>6</sup></i>	0.0	0.0	14.5		14.6	14.6	14.5		2.7	2.7	0.0		11.3	11.3	11.3		11.3	11.3	11.3		40.4	40.4	50.1	
<b>B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)</b>																								
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée inférieure ou égale à un an <sup>7</sup>	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée supérieure à un an <sup>7,8</sup>	25.0	25.0	4.6	Réalisé	25.0	25.0	12.5	Réalisé	25.0	25.0	17.4	Réalisé	25.0	25.0	17.4	Réalisé	25.0	25.0	17.4	Réalisé	25.0	25.0	43.3	Non réalisé
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé
<b>C. Objectifs indicatifs<sup>3</sup></b>																								
Recettes totales (plancher)	148.3	148.3	211.6	Réalisé	515.0	515.0	552.9	Réalisé	172.0	172.0	173.3	Réalisé	387.2	387.2	405.1	Réalisé	574.0	574.0	598.7	Réalisé	784.4	784.4	795.5	Réalisé
Ordres de paiement en dehors de la chaîne des dépenses (plafond) <sup>9</sup>	2.5	2.5	1.5	Réalisé	7.5	7.5	1.6	Réalisé	2.5	2.5	0.7	Réalisé	4.5	4.5	1.6	Réalisé	7.5	7.5	2.9	Réalisé	10.6	10.6	3.7	Réalisé
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	46.0	46.0	51.5	Réalisé	104.0	104.0	110.1	Réalisé	50.0	50.0	51.3	Réalisé	81.9	81.9	81.9	Réalisé	110.7	110.7	103.5	Non réalisé	136.0	136.0	138.7	Réalisé

Sources : autorités béninoises ; estimations et prévisions des services du FML

<sup>1</sup> Protocole d'Accord Technique de la cinquième revue.  
<sup>2</sup> Le critère de performance sur le financement intérieur net de l'État est ajusté automatiquement comme indiqué dans les notes 4 et 5 ci-dessous (en accord avec le paragraphe 8 du Protocol d'Accord Technique).  
<sup>3</sup> Les critères de performance et objectifs indicatifs sont cumulatifs depuis le début de l'année calendaire.  
<sup>4</sup> Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté *pro tanto*, dans des limites.  
<sup>5</sup> Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est supérieur aux prévisions du programme de plus de 5 milliards de francs CFA.  
<sup>6</sup> Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.  
<sup>7</sup> La dette est considérée non concessionnelle si la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, en pourcentage de la valeur nominale de la dette, est inférieure à 35 %. Le plafond pour ce critère de performance continu a été ajusté à la hausse avec effet à compter de la deuxième revue.  
<sup>8</sup> Le chiffre de fin Décembre 2013 ne compte pas un montant de 5,8 milliards de FCFA qui a été engagée au début de 2014.  
<sup>9</sup> Stock d'ordres de paiements émis à partir du début de l'année et pas encore régularisés à chaque date d'évaluation.

**Tableau 2. Bénin: Mesures Préalables et Repères Structurels pour 2013–14**

Mesure	Date / Status	Objectif
<b>Repères structurels</b>		
1. Lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture, l'exploitation et la maintenance de scanners selon les recommandations du Département des finances publiques du FMI.	30 novembre 2013 (En cours)	Améliorer les recettes douanières.
2. Signature du contrat relatif au programme de certification de la valeur en douane avec le prestataire selon les recommandations du Département des finances publiques du FMI.	30 novembre 2013 (En retards; L'appel d'offres a été lancé en avril 2014, et prévue de finir en mai 2014)	Améliorer les recettes douanières.
3. Mise en place d'un système d'analyse des risques à travers le renseignement des certificats de visites pour toutes les déclarations orientées en circuit rouge.	31 décembre 2013 (Achevé)	Améliorer les recettes douanières.
4. Élaboration d'un rapport mensuel sur la conformité des inspections, les orientations du système d'analyse des risques et les résultats des inspections associées.	31 janvier 2014 (Achevé)	Améliorer les recettes douanières.

## Pièce Jointe 1. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 7 Mai 2014

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les critères de réalisation, les repères quantitatifs et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

### DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, « l'État » est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Les définitions de la « dette » et des « emprunts concessionnels » retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), telle qu'ultérieurement amendée, y compris par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91), entrée en vigueur le 1er décembre 2009:

- (a) Pour les besoins de ce protocole d'accord, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
- i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit- acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
  - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service;

- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés;
- iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date d'entrée en vigueur du contrat, le ratio entre la valeur actualisée du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 pourcent (soit un élément don d'au moins 35 pourcent de sa valeur nominale). La valeur actualisée du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance d'au moins 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence (pour dix ans et six mois) doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 pourcent pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans;

1 pourcent pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 pourcent pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 pourcent pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).

- (c) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA; la « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA.

## CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

- 4. Puisque la sixième revue est la dernière au titre de cette FEC, les définitions incluses dans

cette section se limitent aux critères de réalisation continus qui continuent à faire partie du suivi du programme jusqu'à ce qu'il arrive à échéance.

## **A. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'état**

### **Définition**

5. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette intérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

### **Critère de réalisation continu**

6. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

## **B. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État**

### **Définition**

7. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, prenant compte des délais de grâce applicables, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette extérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

### **Critère de réalisation continu**

8. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

## **C. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle, nouvellement contractée ou garantie par l'état avec une échéance d'un an ou plus**

### **Définition**

9. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au

paragraphe 3a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (tels que définis au paragraphe 18) (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 3c, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA. La définition de la dette non concessionnelle du paragraphe 3b s'applique ici.

10. Le terme « État » utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le Gouvernement d'autres pays.

### **Critère de réalisation continu**

11. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti par l'État pour la durée du programme, à l'exception d'emprunts ayant un élément don d'au moins 20 pourcent et qui ne dépassent pas un montant cumulé de 25 milliards de francs CFA. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) pour des projets d'investissements particuliers dont la rentabilité et la viabilité financières auront été évaluées et approuvées par une institution reconnue, et à la condition que l'emprunt n'aggrave pas sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

12. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir aucun emprunt extérieur durant la mise en œuvre du programme, sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI. Au titre des directives révisées, le taux d'intérêt utilisé pour l'évaluation de la concessionnalité est de 5 pour cent.

## **D. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle a court terme nouvellement contractée ou garantie par l'état**

### **Définition**

13. Les définitions des paragraphes 17 et 18 s'appliquent également à ce critère de réalisation.

14. La dette extérieure à court terme correspond à toute dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits à l'importation et à l'exportation, les bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché régional de l'UEMOA, les crédits fournisseurs normaux à court terme et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation.

### Critère de réalisation

15. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure non concessionnelle à court terme.
16. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure à court terme durant la mise en œuvre du programme sans en avoir préalablement vérifié la concessionnalité avec les services du FMI. Au titre des directives révisées, le taux d'escompte utilisé pour l'évaluation de la concessionnalité est de 5 pour cent
17. Au 30 juin 2013, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

## INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

### A. Données relatives aux critères de réalisation et objectifs indicatifs

18. Pour le suivi rapproché du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois :

- copie des contrats et données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois;
- indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois;
- le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire); et celles relatives au solde budgétaire primaire de base,
- y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock) et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois. Chaque trimestre :
- les données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre;
- les données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.



## **B. Autres informations**

19. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes :

Chaque mois :

- les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- les données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre;
- les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc :

- dans le trimestre où ils deviennent disponibles : une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires; une copie de la plus récente Loi des règlements; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de Presse n° 14/243  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 23 mai 2014

Fonds Monétaire International  
Washington, DC 20431 (USA)

**Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Bénin et approuve un décaissement de 16.4 millions de dollars**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième revue des résultats économiques obtenus par le Bénin dans le cadre d'un programme appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)<sup>1</sup>. La décision du Conseil d'Administration, qui a été prise suivant la procédure d'adoption par défaut d'opposition et prend effet aujourd'hui<sup>2</sup>, ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalent à 10,61 millions de DTS (environ 16.4 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à l'équivalent de 74,28 millions de DTS (environ 114.5 millions de dollars EU).

Par la même occasion, le Conseil d'administration a accordé des dérogations pour le non-respect du critère de réalisation continu relatif à l'accumulation de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles à échéance supérieure à un an.

L'accord au titre de la FEC en faveur du Bénin a été approuvé le 14 juin 2010 (voir [communiqué de presse 10/243](#)) pour un montant équivalent à 74,28 millions de DTS (environ 113 millions de dollars EU).

Selon les projections, la croissance économique du Bénin devrait atteindre en 2014 environ 5½ % pour la troisième année consécutive. Ce résultat a permis au Bénin de combler l'écart de croissance du PIB par habitant par rapport à la moyenne pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, écart qui a été en moyenne d'environ 2 points de pourcentage entre 2005 et 2011.

<sup>1</sup> La FEC est le principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu. Le taux d'intérêt des crédits accordés au titre de la FEC est actuellement de 0%, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/ecf.htm>).

<sup>2</sup> Le Conseil d'administration prend des décisions sans réunion lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans programmer de débats formels.

Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été satisfaisants et la plupart des critères ont été observés, hormis le critère relatif au plafond fixé pour les emprunts non concessionnels. Grâce à une politique budgétaire prudente, les résultats macroéconomiques demeurent satisfaisants et les réformes structurelles ont avancé. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de réforme des douanes avance à un bon rythme malgré quelques retards.

**L'application de politiques bien conçues a permis de dégager un espace budgétaire afin d'accroître l'investissement de manière à créer des conditions propices à une croissance économique durable à long terme.** Pour consolider les progrès réalisés par les autorités dans le cadre de l'accord FEC, l'augmentation de l'investissement doit être accompagnée d'une amélioration plus poussée de la gestion des finances publiques et s'inscrire dans un cadre à moyen terme ancré sur la viabilité de la dette. En outre, les autorités ont lancé des réformes pour accroître l'efficacité des dépenses d'investissement. Les efforts déployés par les autorités pour améliorer le climat des affaires commencent à porter leurs fruits, mais de vastes réformes seront nécessaires pour rehausser la productivité.